

Profession infirmier(ère) auxiliaire

RÉALISER L'IMPOSSIBLE

DEPUIS 1950

Rapport annuel

2024 • 2025



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Table des matières

03 Présentation

06 Mission

08 Rapport de la Présidente

12 Conseil d'administration

16 Orientations stratégiques

21 Comité exécutif

23 Comité gouvernance et éthique

24 Comité d'audit

25 Comité des ressources humaines

26 Rapport de la direction générale

32 Comité de la formation

34 Activités relatives à la révision des décisions
en matière de reconnaissance des équivalences

40 Comité d'inspection professionnelle

48 Formation continue

58 Bureau du syndic

67 Comité de révision des plaintes

70 Conseil de discipline

73 Autres activités d'encadrement

79 Renseignements généraux

84 États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

96 Crédits

Présentation

MONTREAL, LE 12 NOVEMBRE 2025

MOT À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame Nathalie Roy

**Présidente de l'Assemblée
nationale**

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires,
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter,
en votre qualité de présidente
de l'Assemblée nationale, le
rapport annuel de l'Ordre des
infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2024
et le 31 mars 2025.

Recevez, Madame la Présidente,
l'expression de ma considération
très distinguée.

Jean Boulet

Ministre du Travail et ministre
responsable de l'application
des lois professionnelles

MOT AU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS

Monsieur Jean Boulet

**Ministre du Travail et ministre
responsable de l'application des
lois professionnelles**

Ministère du Travail

200, chemin Sainte-Foy
6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous
soumettre, en votre qualité
de ministre responsable de l'ap-
plication des lois professionnelles,
le rapport annuel de l'Ordre
des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre
l'exercice financier du 1^{er} avril
2024 au 31 mars 2025.

Veuillez agréer,

Monsieur le Ministre, l'expression
de ma considération très
distinguée.

Carole Grant, inf. aux., ASC

Présidente de l'Ordre

MOT À LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madame Mélanie Hillinger

**Présidente de l'Office des
professions du Québec**

**Office des professions
du Québec**

800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente
de l'Office des professions du
Québec, j'ai le plaisir de vous
présenter le rapport annuel
de l'Ordre des infirmières et
infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte
rendu des travaux effectués
pendant la période comprise
entre le 1^{er} avril 2024 et le
31 mars 2025.

Veuillez agréer, Madame la
Présidente, l'expression de ma
considération très distinguée.

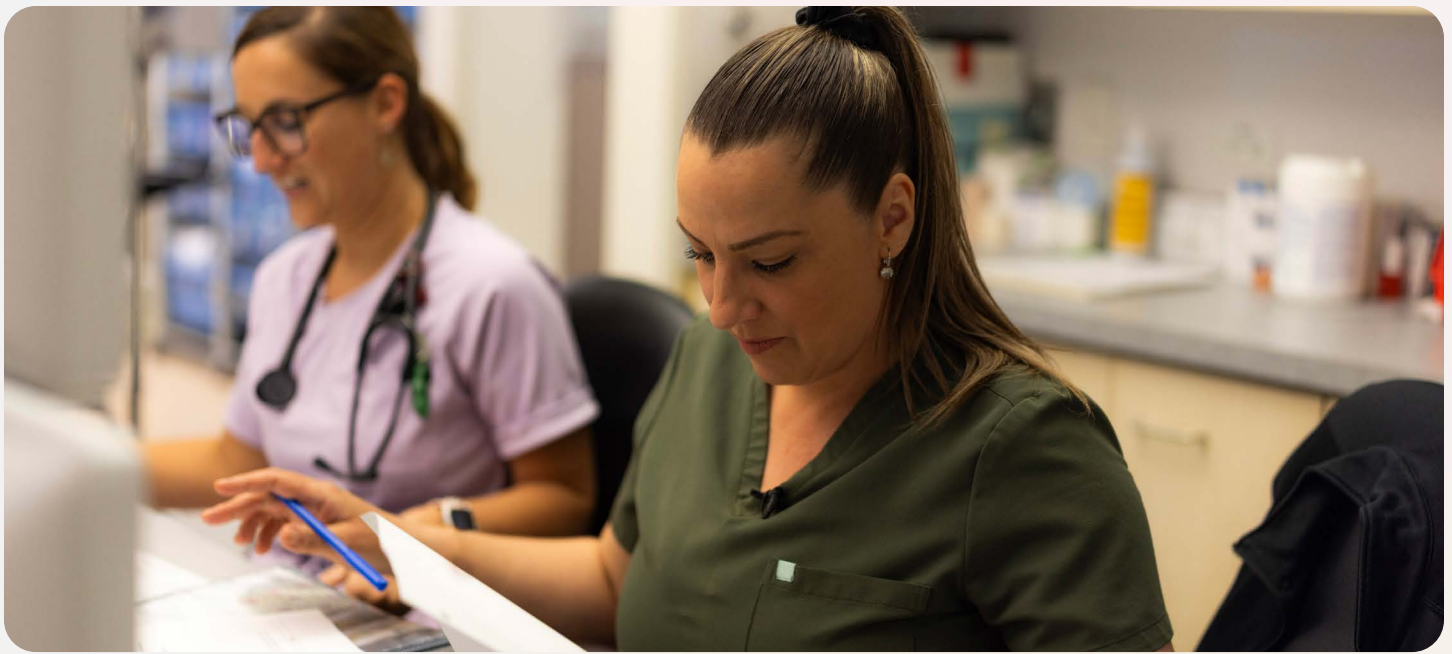
Carole Grant, inf. aux., ASC

Présidente de l'Ordre

Liste des sigles

ALEC	Accord de libre-échange canadien	MEQ	Ministère de l'Éducation
ASPQ	Association pour la santé publique du Québec	MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
BSP	Bureau de la sécurité privée (BSP)	MOI	Main-d'œuvre indépendante
CFP	Centres de formation professionnelle	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CHSLD	Centres d'hébergement de soins de longue durée	OIIQ	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
CIIA	Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires	OPQ	Office des professions du Québec
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec	OQLF	Office québécois de la langue française
CIQ	Conseil de l'innovation du Québec	PARC	Programme d'aide à la reconnaissance des compétences
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux	PCI	Prévention et contrôle des infections
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	QID	Questionnaire d'inspection individuelle à distance
CMQ	Collège des médecins du Québec	RPA	Résidence privée pour aînés
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	SASI	Santé, assistance et soins infirmiers
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec	SERTIH	Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes
		VSG	Visite de surveillance générale





Mission

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (ci-après l'OIIAQ ou l'Ordre) assure la protection du public par la surveillance de l'exercice et par le développement de la profession d'infirmière auxiliaire afin de contribuer à la qualité des soins et à la santé de la population.

Définition de la profession d'infirmière auxiliaire

L'infirmière auxiliaire prodigue des soins de qualité, humains et respectueux. Elle est une professionnelle de la santé intègre et dévouée qui, par ses activités professionnelles énoncées au *Code des professions* [art. 37 (p)]:

- Contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins;
- Prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie;
- Fournit des soins palliatifs.

Les neuf activités réservées à l'infirmière auxiliaire en vertu de l'article 37.1 (5°) du Code des professions sont:

1. Appliquer des mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique;
2. Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance;
3. Prodigue des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon le plan de traitement infirmier;
4. Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques;
5. Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance;
6. Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;
7. Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la *Loi sur la santé publique* (LRRQ, chap. S-2.2);
8. Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain;
9. Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application de l'alinéa 94(o).

L'infirmière auxiliaire joue un rôle essentiel dans l'équipe de soins en partageant ses connaissances, ses compétences et sa volonté de se dépasser pour offrir le meilleur à la personne soignée. Elle maintient et perfectionne ses habiletés professionnelles en se conformant aux obligations de formation continue. Également, elle se doit de respecter les devoirs et obligations prévus au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et de se conformer au *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.

01 Gouvernance

- 08 Rapport de la Présidente
- 12 Conseil d'administration
- 16 Orientations stratégiques
- 18 Politiques et pratiques de gouvernance
- 19 Formation des administrateurs relative à leurs fonctions
- 20 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et sanctions
- 20 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités
- 21 Comité exécutif
- 23 Comité gouvernance et éthique
- 24 Comité d'audit
- 25 Comité des ressources humaines
- 26 Rapport de la direction générale
- 29 Équipe
- 30 Assemblée générale annuelle



Rapport de la Présidente

C'est avec fierté que je vous présente les principales réalisations menées par l'OIIAQ, en vertu de sa mission d'assurer la protection du public.

Reconnaissance du rôle de l'infirmière auxiliaire

Au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons poursuivi les actions prévues au plan stratégique 2023-2026 qui visent la reconnaissance de la profession dans l'ensemble des milieux de soins. Nous croyons que la reconnaissance du champ d'exercice des infirmières auxiliaires est essentielle afin qu'elles puissent pleinement exercer leur rôle au sein des différentes équipes de soins et ainsi faire la différence auprès des patients.

Tournée de l'Ordre: constats et actions

Le début de la période 2024-2025 a été marqué par la fin de la tournée de l'Ordre. Cette tournée, qui a permis de rencontrer des centaines de membres à travers le Québec, en présence et en virtuel, a également permis d'établir des constats et d'élaborer un plan d'action.

Le plus grand constat qui s'est dégagé, et sur lequel des efforts ont été déployés tout au long de l'année, est la méconnaissance du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire dans le réseau de la santé. L'Ordre s'est relevé les manches et est allé à la rencontre des équipes de soins afin d'expliquer le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire dans l'optique que l'organisation du travail soit optimisée afin d'assurer

des soins de qualité à la population.

L'infirmière auxiliaire peut faire la différence. Elle est partie prenante des solutions au problème de la pénurie de main-d'œuvre auquel fait face le système de santé. C'est dans ce contexte préoccupant que l'OIIAQ a promu le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire auprès des membres et des autres professionnels de la santé. L'Ordre a également mis de l'avant un plan d'action pour réduire les écarts d'application que l'on constate sur le terrain et pour sensibiliser les autres professionnels de la santé, les enseignants et la relève quant à la posture professionnelle d'une infirmière auxiliaire. Ainsi, près de 1000 personnes supplémentaires ont été rencontrées après la tournée et ont désormais une meilleure connaissance de l'apport inestimable de l'infirmière auxiliaire.

Collaboration aux travaux ministériels

Mémoire déposé concernant les soins à domicile

Dans le cadre de la future Politique nationale sur les soins à domicile, l'OIIAQ a soumis, le 10 janvier 2025, un mémoire à la Direction du soutien à domicile de la Direction générale des aînés et des proches aidants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'Ordre tenait à

réitérer son engagement à collaborer et souhaitait mettre de l'avant l'apport indispensable de l'infirmière auxiliaire dans le contexte des soins à domicile. Grâce à sa polyvalence, à son autonomie, à son expertise et à sa proximité avec l'utilisateur et les proches aidants, l'infirmière auxiliaire occupe un rôle essentiel dans les soins à domicile. En exerçant pleinement son champ d'exercice, elle contribue directement à offrir à la population des soins et services accessibles en temps opportun, sécuritaires et de qualité. Au total, le mémoire contient 22 recommandations. L'Ordre suivra de près le dossier en 2025-2026.

Élargissement de la profession et contribution à la thérapie intraveineuse

L'Ordre a poursuivi sa participation aux travaux du MSSS concernant le projet d'élargissement des pratiques professionnelles. Ces travaux couvrent notamment différentes consultations auprès des ordres professionnels ainsi qu'une analyse de l'efficacité des mesures proposées.

Dans le cadre de l'élargissement de la pratique professionnelle, il faut savoir que nous misons d'abord et avant tout sur l'application du plein champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire et mettons toujours de l'avant le suivi de la modification du *Règlement sur certaines*

activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire. Démarré en 2019 et ayant été appuyé par 27 organisations, ce projet de règlement modifié tarde à être en vigueur, mais demeure pertinent pour l'accès aux soins. Les modifications permettraient notamment de contribuer à la thérapie intraveineuse dans le réseau privé.

Ces propositions s'inscrivent très bien dans le Plan santé du ministre de la Santé et des Services sociaux Christian Dubé et répondraient aux demandes de gestionnaires de maisons de soins palliatifs et de résidence privée pour aînés (RPA) qui ont des besoins croissants. Ce changement réglementaire permettrait également de réduire les listes d'attente en chirurgie, d'améliorer l'efficacité en soins à domicile et d'éliminer l'ambiguïté de la pratique infirmière auxiliaire quant à la thérapie intraveineuse entre les secteurs public et privé.

Chantier de modernisation du système professionnel

L'Ordre a poursuivi sa participation dans le cadre des différents travaux entourant le grand chantier sur la modernisation du système professionnel annoncé alors par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale Sonia LeBel en mai 2023. Dans la foulée du projet de loi n° 67, sanctionné le 7 novembre 2024, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été mandaté par le gouvernement pour réaliser différents travaux. L'Ordre a collaboré avec le CIQ afin de recommander des pistes de solution communes, notamment quant à l'allègement réglementaire.

L'Ordre souhaite que les retombées de cette démarche puissent rendre le système professionnel plus agile, tout en répondant aux nombreux défis liés à l'évolution de la pratique professionnelle. Ces travaux se poursuivront en 2025-2026.

Rayonnement et promotion de la profession

Cette année encore, l'OIIAQ a fait rayonner sous ses projecteurs la profession. En janvier 2025, c'était le coup d'envoi des activi-

“La pleine reconnaissance du champ d'exercice constitue une première étape pour améliorer l'efficacité du réseau de la santé.”

tés entourant le 75^e anniversaire de la profession. Le thème, Réaliser l'impossible depuis 1950, incarne l'esprit de persévérance et d'engagement qui caractérise la profession depuis sa fondation. Pour souligner l'événement, l'Ordre a diffusé plusieurs contenus, dont de courtes vidéos à saveur historique, mettant en lumière les débuts, les tournants et les enjeux de la profession depuis les 75 dernières années. L'Ordre a d'ailleurs modifié son logo pour les circonstances. D'autres activités sont prévues jusqu'en décembre afin de célébrer l'évolution de la profession, de rendre hommage et de porter un regard vers l'avenir.

Relève

L'Ordre a continué sa collaboration avec le ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre des travaux de refonte du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI). Le programme mis à jour dans son contenu et amélioré dans sa structure a été déposé en mars 2025 au ministre de l'Éducation pour approbation.

L'Ordre sera présent pour suivre les prochaines étapes et continuera d'assurer une vigie afin que le plein champ d'exercice soit respecté et que tous les milieux de soins soient abordés dans ce nouveau programme, et ce, pour répondre aux besoins du réseau de la santé.

Visites dans les centres de formation professionnelle

L'Ordre est présent dans les centres de formation professionnelle (CFP) qui offrent le programme SASI afin d'aller à la rencontre de candidats et d'enseignants, de présenter la profession et le rôle de l'Ordre, ou encore de participer à la remise des médailles du mérite pour les élèves qui se sont démarqués dans le cadre de leur parcours d'études.

La proximité avec la relève est fondamentale pour préparer les futurs membres à l'exercice de la profession afin de répondre aux besoins de la population et d'assurer des soins sécuritaires.

Congrès et Assemblée générale annuelle

Le congrès s'est tenu le 10 octobre 2024 à Saint-Hyacinthe.

Le thème **Profession infirmière auxiliaire – Au cœur de l'action.**

Les 340 participants ont vécu des moments de partage stimulants et ont profité de formations enrichissantes.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode hybride la veille du congrès. Près de 300 membres y ont assisté.



Remerciements

Alors que nous clôturons une année remplie de défis, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration et les membres des comités pour leur contribution et leur engagement envers la profession.

J'adresse également mes remerciements à la direction générale ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe du siège social. Leur engagement et leur capacité à relever les défis ont permis à l'Ordre d'assurer avec succès les différentes activités de l'exercice 2024-2025.

En terminant, je tiens à souligner toute ma gratitude à l'égard des membres, qui dispensent au quotidien des soins de santé aux personnes vulnérables.

Avec les besoins grandissants du réseau de la santé, il ne fait aucun doute que la profession d'infirmière auxiliaire a sa place dans l'équipe de soins et que la pleine reconnaissance de celle-ci favorisera l'accessibilité aux soins pour le bien-être de la population.

Carole Grant, inf. aux., ASC.
Présidente

Le congrès 2024 en images



Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre et Marie-Claude Barrette, animatrice



Touria Ouankour, récipiendaire du prix d'excellence Charlotte-Tassé



Rose-Marie Goddard, récipiendaire du prix Hommage



Conseil d'administration

MANDAT

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale, de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres réunis en assemblée, et en assure le suivi.

Il veille également à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. À moins de dispositions contraires du Code des professions, il les exerce par résolution.

Membres du conseil d'administration



Carole Grant
présidente



Julie Gauthier
vice-présidente



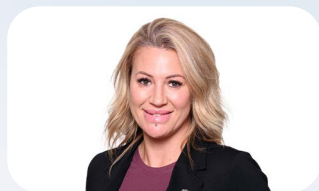
Raymond April
administrateur nommé



Marcel Bonneau
administrateur nommé



Amélie Drolet
administratrice



Kathy Gagnon-Fortin
administratrice



Michel Gervais
administrateur nommé



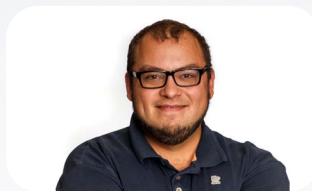
Josée Goulet
administratrice



Cynthia Lévesque
administratrice



Josée-Anne Pelletier
administratrice



Michaël Potvin
administrateur



Dolorès Pronovost
administratrice



Karyn Rompré
administratrice



Karina Therrien
administratrice



Benoît Vachon
administrateur nommé



Maryse Samson
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre, participante d'office et
secrétaire du Conseil d'administration

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le Conseil d'administration a tenu 5 séances ordinaires et n'a tenu aucune séance extraordinaire au cours de l'année 2024-2025.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions suivantes touchant :

Les politiques et pratiques de gouvernance

- La révision de la Politique de rémunération de la présidence;
- La révision du mandat de la présidence;
- La rémunération de la présidence et des administrateurs élus;
- L'évaluation de la performance et la rémunération de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
- La nomination de membres au Comité d'inspection professionnelle;
- Les états financiers audités au 31 mars 2024;
- La reconduction de la firme Mazars pour l'audit externe des états financiers au 31 mars 2025;
- Le maintien du montant de la cotisation annuelle pour 2025-2026;
- La nomination d'une syndique ad hoc;
- La nomination d'une syndique adjointe;
- La mise à jour de la Politique d'appréciation de la performance du personnel et de la Politique d'embauche et de dotation du personnel;
- La mise à jour de la Politique de gouvernance : Évaluation de la performance du Conseil d'administration, de ses comités et des comités statutaires, du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de l'OIIAQ, de la Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre, de la Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale, incluant sur les réseaux sociaux et de la Politique de régie interne;

- La tenue de l'élection de 2025, par un moyen technologique;
- La révision de Politique d'attribution des contrats, de la Politique budgétaire et prévisions financières et de la Politique de gestion des soldes de fonds;
- La nomination de membres au Conseil de discipline;
- La nomination de membres au Comité de révision;
- La nomination de membres au Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'OIIAQ;
- La mise à jour du profil de compétences souhaité des administrateurs;
- Le rapport annuel 2023-2024;
- La stratégie budgétaire 2025-2026, incluant le budget 2025-2026;

Les affaires règlementaires et légales:

- L'adoption du projet de Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec à la suite de la consultation menée auprès des membres;
- L'adoption de principe du projet du Code de déontologie de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec afin que le secrétaire de l'Ordre le communique à tous les membres de l'Ordre.

Les affaires relatives à la pratique professionnelle

- Le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire au Québec 2025-2026.

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS	DURÉE DU MANDAT	Nbre DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS (MANDAT EN COURS)	CA	CE	Comité audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉSENCES	RÉMUNÉRATION JETON*
Grant, Carole	Présidente		Réélue au suffrage universel des membres le 7 juin 2021; entrée en fonction le 22 juin 2021	4 ans	2 ^e mandat	5/5	7/7	4/4	3/3	3/3	-	22/22	169 525 \$
Drolet, Amélie	Administratrice	Estrie	29 juin 2023	4 ans	3 ^e mandat	4/5	7/7	-	-	3/3	1/1	15/16	4 793 \$
Gagnon-Fortin, Kathy	Administratrice	Chaudière-Appalaches	29 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	4/5	-	-	-	-	-	4/5	3 250 \$
Gauthier, Julie	Administratrice	Lanaudière-Laurentides	22 juin 2021	4 ans	1 ^{er} mandat	5/5	6/7	-	-	-	-	11/12	2 438 \$
Goulet, Josée	Administratrice	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	22 juin 2021	4 ans	3 ^e mandat	5/5	-	-	3/3	-	1/1	9/9	6 500 \$
Lévesque, Cynthia	Administratrice	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	1/5	-	-	-	1/3	-	2/8	1 300 \$
Pelletier, Josée-Anne	Administratrice	Capitale-Nationale	29 juin 2023	4 ans	2 ^e mandat	4/5	-	4/4	-	-	-	8/9	4 403 \$
Potvin, Michaël	Administrateur	Outaouais	22 juin 2021	4 ans	1 ^{er} mandat	5/5	-	-	2/3	-	-	7/8	4 225 \$
Pronovost, Dolorès	Administratrice	Mauricie et Centre-du-Québec	29 juin 2023	4 ans	2 ^e mandat	4/5	-	4/4	-	-	-	8/9	3 656 \$
Rompré, Karyn	Administratrice	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	29 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	5/5	-	-	-	3/3	-	8/8	6 500 \$
Therrien, Karina	Administratrice	Montréal-Laval	15 juin 2022	3 ans	1 ^{er} mandat Remplacement d'un mandat	5/5	-	-	3/3	3/3	-	11/11	5 760 \$

Note. CA = Conseil d'administration ; CE = Comité exécutif ; C.audit = Comité audit ; CRH = Comité des ressources humaines ; CGE = Comité de gouvernance et éthique

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOM, PRÉNOM	TITRE	ENTRÉE EN FONCTION AUX DERNIÈRES NOMINATIONS	DURÉE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS (MANDAT EN COURS)	CA	CE	C. audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉSENCES	RÉMUNÉRATION JETON*
April, Raymond	Administrateur	5 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	5/5	6/7	-	-	-	-	11/12	950 \$
Bonneau, Marcel	Administrateur	5 juin 2023	4 ans	2 ^e mandat	4/5	-	4/4	-	-	1/1	9/10	1 325 \$
Gervais, Michel	Administrateur	5 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	5/5	-	4/4	3/3	-	-	12/12	1 600 \$
Vachon, Benoit	Administrateur	5 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	5/5	-	-	-	-	-	5/5	950 \$

Note. Note. CA = Conseil d'administration ; CE = Comité exécutif ; CRH = Comité des ressources humaines ; CGE = Comité de gouvernance et éthique

ADMINISTRATEURS SORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION AUX DERNIÈRES NOMINATIONS	DURÉE DU MANDAT	DATE DE FIN DE MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	CA	CE	C. audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENCES	RÉMUNÉ-RATION JETON*
Beaudry, Julie	Administratrice	Montérégie	28 septembre 2022 Remplacement d'un mandat en cours	3 ans	Démission le 26 mai 2024	Aucun	-	-	-	-	-	-	0	-

Note. CA = Conseil d'administration; CE = Comité exécutif; CRH = Comité des ressources humaines; CGE = Comité de gouvernance et éthique

* Notez que la rémunération totale comprend également les journées de libération pour les déplacements.

La rémunération globale de la présidente comprend les éléments de base tels que les salaire et traitement. Les autres allocations et avantages imposables sont également compris, notamment les allocations de primes de déplacement, les cotisations versées par l'Ordre à un régime d'assurance collective, les remboursements pour la cotisation à son ordre professionnel, la cotisation versée par l'Ordre à un REER à titre de compensation pour l'absence de régime de retraite, la prime d'assurance responsabilité payée par l'Ordre ainsi que la contribution à l'Office des professions du Québec (OPQ).

La rémunération globale des autres administrateurs provient des jetons de présence.

Postes vacants

Au cours de la période, un poste d'administrateur est devenu vacant. En mai 2024, l'administratrice élue dans la région de la Montérégie a démissionné de son poste, faute de disponibilité. Il a été convenu de ne pas pourvoir le poste, vu le processus électoral prévu au printemps 2025.

Régime de rémunération des administrateurs

JETON DE PRÉSENCE	VALEUR
Pour une demi-journée	81,25 \$
Pour une journée	325 \$

Orientations stratégiques

Orientations stratégiques

2023 • 2026

Le Conseil d'administration et le Comité exécutif ont effectué le suivi du plan d'action 2024-2025 des orientations stratégiques 2023-2026. Les principales réalisations se retrouvent dans le rapport de la présidente ainsi que dans le rapport de la direction générale de l'Ordre, aux pages 8 et 28.

Le Conseil d'administration a également approuvé le plan d'action 2025-2026 ainsi que le tableau de bord.



Vers la pleine reconnaissance de la profession

Vision

L'OIIAQ demeurera une instance incontournable et influente auprès du gouvernement et des autres organismes d'influence afin de valoriser la profession et de permettre à l'infirmière auxiliaire d'être reconnue pour son expertise en tant que professionnelle en soins ayant un rôle névralgique dans le secteur de la santé.

Ambition

L'Ordre aspire à ce que les infirmières auxiliaires exercent leur plein champ d'exercice avec une plus grande autonomie et de nouvelles activités professionnelles.

Valeurs de l'ordre

- Excellence
- Respect
- Esprit d'équipe
- Engagement
- Loyauté
- Intégrité

Objectifs

1 Attirer

Atteindre et maintenir un nombre optimal de membres actifs de manière à appuyer notre force distinctive, à contribuer pleinement aux besoins du réseau et à assurer la sécurité financière de l'Ordre.

2 Reconnaître

Avoir une connaissance fine de la profession, de nos membres et « du terrain » de manière à mieux les servir, à les retenir au sein de la profession et à défendre leur expertise et leur rôle névralgique dans les différents milieux de soins, auprès des différentes parties prenantes.

3 Soutenir

Soutenir davantage les membres et les candidats au seuil d'entrée de la profession ainsi que dans le maintien et le développement des compétences afin de maintenir et d'accroître la notoriété du titre.

4 Assurer

Veiller à l'application et au respect des articles de Code de déontologie et assurer une surveillance accrue de la qualité des soins prodigués par les infirmières auxiliaires en tenant compte de l'environnement complexe et évolutif.

5 S'adapter

Changer la culture organisationnelle de manière à assurer un climat de travail bienveillant, le développement des compétences et de saines pratiques de gestion.

6 Protéger

Protéger la réputation de l'Ordre et de ses membres par le maintien de saines pratiques de gouvernance et par des processus efficaces et conformes aux obligations légales et réglementaires.

Politiques et pratiques de gouvernance

POLITIQUES EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE	ADOPTION	DERNIÈRE RÉVISION	ÉLABORATION OU RÉVISION PROJÉTÉE
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités de l'OIIAQ	19 mars 2019	12 décembre 2024	
Politique de régie interne de l'Ordre	31 mai 2018	26 mars 2025	
Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration	10 octobre 2019	29 juin 2023	X
Politique de régie interne des comités statutaires du Conseil d'administration et de la direction générale	28 octobre 2021	28 octobre 2021	X
Politique de gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités	13 décembre 2018	12 décembre 2024	
Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre	26 janvier 2018	12 décembre 2024	
Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale, incluant sur les réseaux sociaux	29 octobre 2020	12 décembre 2024	
Politique de rémunération de la présidence	29 juin 2023	26 mars 2025	
Politique de dotation du personnel et relève en ressources humaines	24 avril 2019	12 décembre 2024	
Politique d'appréciation de la contribution du personnel	24 avril 2019	12 décembre 2024	
Politique de ressources humaines portant sur la rémunération et les autres conditions de travail des employés de l'Ordre	24 avril 2019	13 septembre 2023	X
Politique en matière de relation de travail	24 avril 2019	13 septembre 2023	X
Politique de reconnaissance du Conseil d'administration	24 avril 2019	13 décembre 2023	
Politique de reconnaissance du personnel	24 avril 2019	23 novembre 2023	
Politique de rémunération de la direction générale	27 septembre 2023		X
Politique de formation et de développement des compétences	24 avril 2019	6 juillet 2021	X
Politique de jetons de présence	22 mars 2018	26 octobre 2021	X
Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour	22 mars 2018	13 décembre 2023	
Politique relative à la gestion des soldes de fonds	12 décembre 2024	26 mars 2025	
Politique budgétaire et prévisions financières	24 avril 2019	12 décembre 2024	
Politique de placement	24 avril 2019	25 mars 2020	X
Politique d'attribution des contrats non prévus au budget	24 avril 2019	12 décembre 2024	
Politique de gestion intégrée des risques	1 ^{er} avril 2021		
Politique de capitalisation	24 avril 2019		
Politique de divulgation financière	24 avril 2019		
Politique relative à la divulgation de situations préoccupantes au sujet de questions comptables ou d'audit par les employés concernant leurs préoccupations au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit	24 avril 2019		

Élections au sein du Conseil d'administration

Aucune élection ne s’est tenue au sein du Conseil d’administration au cours de la période 2024-2025.
Le scrutin pour les prochaines élections se tiendra le 2 juin 2025.

Formation des administrateurs relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATIONS SUIVIES PAR LES MEMBRES EN POSTE AU 31 MARS 2025 PORTANT SUR...	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS LES AYANT SUIVIES
Le rôle d'un conseil d'administration	14/15
La gouvernance et l'éthique	11/15
L'égalité entre les femmes et les hommes	11/15
La gestion de la diversité ethnoculturelle	11/15



Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs de l'Ordre

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

MEMBRES AU 31 MARS 2025

- Marie-Josée Lemieux,
nommée à partir de la liste de l'OPQ,
1^{er} mandat jusqu'au 27 mars 2028
- Hugues Tremblay, inf. aux.,
membre de l'Ordre,
1^{er} mandat jusqu'au 12 décembre 2028.
- André Richard, inf. aux.,
ancien administrateur,
2^e mandat jusqu'au 26 mars 2029.

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités* de l'OIIAQ n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Le mandat du Comité a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2019 et est entré en fonction le 1^{er} avril 2019.

Pour prendre connaissance du *Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie*, [cliquez ici](#).

Pour prendre connaissance du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités* de l'OIIAQ, [cliquez ici](#).

Pour prendre connaissance du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, [cliquez ici](#).

Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

Comités de gestion formés par le Conseil d'administration

Comité exécutif

Membres au 31 mars 2025



Carole Grant

inf. aux., présidente
de l'Ordre



Julie Gauthier

inf. aux., vice-présidente



Raymond April

administrateur nommé



Amélie Drolet

inf. aux.,
administratrice



Maryse Samson

directrice générale et secrétaire
de l'Ordre, participante d'office
et secrétaire du Comité

MANDAT

Le Comité exécutif peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf ceux spécifiquement prévus au Code des professions. Toutefois, le Conseil d'administration ne peut déléguer au Comité exécutif ou autres instances les éléments suivants :

1. Adopter un règlement;
2. Établir des règles concernant la conduite des affaires du Conseil d'administration ou du Comité exécutif;
3. Nommer le syndic;
4. Désigner les membres du Conseil de discipline;
5. Établir la somme nécessaire pour rembourser le coût du fonctionnement du régime collectif ou du fonds d'assurance de responsabilité professionnelle;
6. Fixer la répartition de la somme prévue entre tous les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux ou uniquement entre les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme;
7. Créer un fonds d'assurance de responsabilité professionnelle et l'administrer, conformément à la *Loi sur les assurances*.

Le Comité exécutif est notamment responsable des dossiers confiés par le Conseil d'administration rattachés aux règlements de l'Ordre ainsi qu'aux dossiers d'infractions criminelles, pénales ou déontologiques en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 du Code des professions.

Il recommande au Conseil d'administration les orientations stratégiques, plans d'action et indicateurs de performance de l'Ordre ainsi que les positions touchant les dossiers de pratique professionnelle ainsi que de relations publiques et gouvernementales.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre ainsi que l'adjointe à la direction générale participent d'office à toutes les séances du Comité exécutif, mais n'ont pas droit de vote.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre agit comme secrétaire du Comité exécutif.

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le Comité a tenu 8 séances durant l'exercice 2024-2025.

Il a adopté les principales résolutions suivantes touchant :

- L'imposition de stages ou de cours de perfectionnement, dans le cadre notamment des retours à la profession ou à la pratique;
- La délivrance de permis réguliers ou temporaires selon le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* (Accord de libre-échange canadien ou ALEC);
- Les reconnaissances d'équivalence de formation ou de diplôme recommandées par le Comité d'étude des équivalences;
- Les dossiers de membres ou de candidats ayant été reconnus coupables d'infractions criminelles, pénales ou disciplinaires;
- Les demandes d'annulation de l'examen;
- Le droit d'exercer d'un membre selon les recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- La date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- Les poursuites pénales pour exercice illégal et usurpation de titre;
- Les dispenses de formation continue obligatoire;
- La liste des activités de formation continue qu'il reconnaît aux fins de l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- La reconnaissance des formateurs, conformément à l'article 8 du *Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- La délivrance de permis.

Le Comité a également pris acte des :

- réinscriptions au tableau de l'Ordre;
- réussites de formation d'appoint;
- personnes ayant obtenu l'attestation de formation de la thérapie intraveineuse;
- personnes ayant obtenu l'attestation de formation sur l'assistance ventilatoire.

Enfin, il a validé les orientations touchant les dossiers de pratique professionnelle, les redditions de comptes de la direction générale du plan d'action annuel ainsi que l'avancement des travaux touchant l'examen professionnel.



Comité de gouvernance et éthique

Membres au 31 mars 2025



Amélie Drolet

inf. aux., présidente



Cynthia Lévesque

inf. aux., administratrice



Karyn Rompré

inf. aux., administratrice



Karina Therrien

inf. aux., administratrice



Carole Grant

inf. aux., présidente
de l'Ordre et participante
d'office



Maryse Samson

directrice générale et
secrétaire de l'Ordre,
participante d'office



M^e Patricia Couture

directrice, Secrétariat et Affaires juridiques
et secrétaire adjointe de l'Ordre, participante
d'office et secrétaire du Comité

MANDAT

Le Comité de gouvernance et éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition des comités du Conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des membres de ces instances. Le tout permettra au Conseil d'administration de s'assurer d'agir dans le respect des principes de gouvernance reconnus, et ce, dans une perspective d'efficacité, d'efficience, de transparence, de responsabilité et d'imputabilité.

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le Comité a tenu 3 réunions durant l'exercice 2024-2025.

Il a recommandé au Conseil d'administration l'approbation de la révision de la Politique de gouvernance : Évaluation de la performance du conseil d'administration et de ses comités ainsi que les formulaires afférents, de la Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration de l'OIIAQ, de la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités de l'OIIAQ, de la Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre et de la Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale, incluant sur les réseaux sociaux.

Il a également recommandé au Conseil d'administration la révision de la Politique de régie interne et de la Politique de rémunération de la présidence, ainsi que la reconduction du profil des compétences souhaité des administrateurs.

Comité d'audit

Membres au 31 mars 2025



Marcel Bonneau

administrateur nommé,
président



Michel Gervais

administrateur nommé



**Josée-Anne
Pelletier**

inf. aux., administratrice



**Dolorès
Pronovost**

inf. aux., administratrice



Carole Grant

inf. aux., présidente
de l'Ordre et
participante d'office



Maryse Samson

directrice générale
et secrétaire de l'Ordre,
participante d'office

MANDAT

Le Comité d'audit s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de contrôle interne. Il veille aussi à l'utilisation optimale des ressources.

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le Comité a tenu 4 séances durant l'exercice 2024-2025.

Il a adopté les principales résolutions suivantes afin de les recommander au Conseil d'administration, notamment l'approbation :

- des états financiers audités 2023-2024;
- du budget 2025-2026;
- de la grille tarifaire 2025-2026;
- de la reconduction de la firme Mazars pour l'audit externe des états financiers au 31 mars 2025;
- d'une politique de gestion des soldes de fonds;
- de la révision de la Politique budgétaire et prévisions financières;
- de la révision de la Politique de l'attribution des contrats.

Enfin, le Comité d'audit s'est assuré :

- que les déboursés de la présidente et de la directrice générale sont conformes à la ligne directrice Frais de déplacement et de séjour en vigueur;
- qu'il n'y a aucuns arrérages dans le paiement des salaires, avantages sociaux, vacances ou toute autre forme de compensation (collectivement appelée « compensation ») auxquels chacun des employés a droit;
- que l'OIIAQ n'a aucuns arrérages, soit en retenant ou en remettant à l'agence gouvernementale concernée tout montant requis à être retenu ou remis par l'Ordre, notamment en vertu des lois en vigueur.

Comité des ressources humaines

Membres au 31 mars 2025



Josée Goulet

inf. aux., présidente



Michel Gervais

administrateur nommé



Michaël Potvin

inf. aux., administrateur



Karina Therrien

inf. aux., administratrice



Carole Grant

inf. aux., présidente
et participante d'office



Maryse Samson

directrice générale
et secrétaire de l'Ordre,
participante d'office
et secrétaire du Comité

MANDAT

Le Comité des ressources humaines a pour mandat de formuler des recommandations au Conseil d'administration et est responsable de s'assurer que les stratégies et les pratiques générales sur la gestion des ressources humaines sont adéquates, notamment en ce qui concerne la mise en place de politiques portant sur la dotation, sur l'évaluation de rendement et de performance, sur la rémunération, sur les relations de travail, sur la reconnaissance, sur la formation et sur le perfectionnement.

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le Comité a tenu 3 séances durant l'exercice 2024-2025.

Il a adopté les principales résolutions suivantes, recommandant au Conseil d'administration :

- la valeur des jetons de présence versés aux administrateurs;
- la rémunération globale de la présidence à soumettre à la consultation des membres pour l'exercice financier 2025-2026, en vue d'être approuvée à l'assemblée générale annuelle 2024;
- la rémunération de la directrice générale pour l'exercice financier 2024-2025;
- le mandat révisé de la présidence en vue des élections 2025;
- la révision de politiques en matière de ressources humaines.

Le Comité a également reçu à chacune de ses séances un rapport d'activités du secrétaire portant sur les principaux dossiers concernant les ressources humaines de l'Ordre : la dotation, l'évaluation de la contribution, la rémunération, les relations de travail, la reconnaissance, le développement des compétences et le climat organisationnel.

Rapport de la Direction générale



Maryse Samson

directrice générale
et secrétaire de l'Ordre



Claude Beauregard

directrice Accès à la profession,
Tableau de l'Ordre et formation



Chantal Bélanger

syndique



Caroline Boutin

directrice Services
partagés et efficacité
organisationnelle



Patricia Couture

directrice Secrétariat
et affaires juridiques



Stéphanie Fortier

directrice Encadrement
de la profession



Catherine-Dominique Nantel

directrice Communications

MANDAT

La direction générale a pour principal mandat de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

ACTIVITÉS

La direction générale de l'Ordre a fait du plan stratégique 2023-2026 sa priorité, avec un résultat de plus de 75 % des actions stratégiques réalisées ou en cours de réalisation. Au-delà des priorités stratégiques, et en plus des opérations régulières, la permanence de l'Ordre a été sollicitée dans le cadre des différentes initiatives gouvernementales. Par conséquent, elle s'est impliquée dans plusieurs travaux du MSSS, de Santé Québec, du MEQ et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). La mobilité de la main-d'œuvre, l'accès à la première ligne, la collaboration interprofessionnelle, le recrutement et l'intégration des professionnels formés à l'étranger ainsi

que l'élargissement des pratiques professionnelles sont tous des sujets qui sont au cœur de ces travaux.

L'année 2024-2025 a aussi été marquée par la participation de l'Ordre aux travaux de consultation du grand chantier de modernisation du système professionnel mené par l'OPQ et par le CIQ, tout en répondant aux obligations de divers projets de lois et règlements entrés en vigueur et à la rédaction du *Mémoire dans le cadre de la future politique nationale sur les soins et services de soutien à domicile*.



De plus, plusieurs activités se sont poursuivies ou ont été instaurées quant à la reconnaissance du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire, au développement de la profession ou au soutien auprès des personnes candidates, membres et autres professionnels du réseau de la santé et du secteur de l'éducation (séances d'information, conférences, formations, rencontres de consultation, développement d'outils d'aide, etc.), notamment :

- La tournée provinciale des CFP, qui a permis d'aller à la rencontre de plus de 2500 personnes candidates et de près de 300 enseignants (dans près de 50 CFP) afin de démystifier l'examen professionnel et contribuer à sa préparation; dans certains cas, de clarifier la mission de l'Ordre, incluant le mandat du syndic; ou encore de présenter le *Profil des compétences* ainsi que les mécanismes de protection du public;
- La tenue de rencontres virtuelles conjointes avec les CFP qui permettent de discuter des enjeux et défis;
- Le projet d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger dans le cadre du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC), soutenu financièrement par le MIFI;
- La collaboration interordre sur différents dossiers permettant de démystifier les champs d'exercices

respectifs et de trouver de nouvelles voies collaboratives.

L'Ordre a tenu à souligner le caractère exceptionnel de la profession en élaborant la campagne de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires sous le thème *L'humain derrière les soins*. Combinée aux efforts de reconnaissance et de développement de la profession, cette initiative génère des retombées positives, suscitant un intérêt accru pour la profession et renforçant la fierté des membres. L'Ordre est fier de la portée de ce rayonnement, dont l'impact résonne fortement auprès de la relève pour l'exercice de la profession.

Précisons que les quatre séances d'examen professionnel ont mené à la réussite de plus de 2000 personnes candidates en vue de l'obtention d'un permis délivré par l'Ordre. Malgré les événements vécus en lien avec la pandémie de COVID-19, sans compter les récents bouleversements au sein de la structure du système de santé, l'attractivité de la profession est toujours présente auprès de la relève. C'est un succès pour tous les intervenants du système.

Secrétaire de l'Ordre

- 33106 infirmières et infirmiers auxiliaires sont membres de l'Ordre au 31 mars 2025;
- L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 9 octobre 2024, en formule hybride, dans le cadre du congrès de 2024.

Remerciements

Ces principales réalisations sont l'œuvre d'une équipe dévouée et passionnée. Protéger le public, soutenir les personnes membres et candidates ainsi que faire rayonner et avancer la profession d'infirmière auxiliaire, essentielle à la santé de la population, sont les éléments moteurs qui nous guident à travailler ensemble. Le comité de direction et les employés de l'Ordre ont su relever les défis liés à un contexte de travail en mouvance et aux changements rapides de notre écosystème, qui se complexifie.

La direction générale vise l'efficacité organisationnelle en optimisant ses pratiques et en adoptant une posture de saine gestion : l'optimisation du processus de la formation continue ou du traitement des demandes d'équivalence de formation, l'actualisation du processus de contribution à l'évaluation des employés, la revue du processus budgétaire ou encore la vision de création de valeur et l'efficacité des services rendus par les technologies en sont de bons exemples.

Je tiens à remercier tous les employés de l'Ordre pour leur confiance, leur engagement et leur précieuse collaboration. Je désire également remercier la présidente et son Conseil d'administration pour la confiance et leur soutien authentique et bienveillant.

Malgré les défis, l'Ordre évolue, réussit à assurer sa mission et remplit ses obligations en respect du cadre législatif et des principes de bonne gouvernance.



Maryse Samson

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

La rémunération globale de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Maryse Samson, en 2024-2025 a été de 254 984 \$.



Équipe

En date du 31 mars 2025, l'OIIAQ compte 46 employés.

Direction générale

Maryse Samson, M. Éd.

directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Christine Koblé, inf. aux., conseillère
stratégique, reconnaissance de la profession

Nancy Proulx, inf. aux., conseillère stratégique,
reconnaissance de la profession

Meera Sodonon, adjointe à la direction générale

Services partagés et efficacité organisationnelle

Caroline Boutin, MGP, CRHA, ACC, directrice

Caroline Cantin, responsable
des opérations comptables et financières

Mélanie Beauchamp, technicienne
en administration, paie et comptabilité

Jean-François Bouchard, technicien informatique

Pier-Marc Boulianne, programmeur-analyste

André Richard, responsable analyse
et optimisation des processus d'affaires

Apolline Astruc, coordonnatrice
de projets services partagés (temporaire)

Secrétariat et affaires juridiques

M^e Patricia Couture,
directrice et secrétaire adjointe de l'Ordre

M^e Caroline Leblanc,
avocate et secrétaire du Conseil de discipline

M^e Ouafa Younes, avocate

Geneviève Lesage, adjointe juridique

Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation

Claude Beauregard, MAP, directrice

Julie Abran, agente service
aux membres et aux candidats

Patrick Auger, coordonnateur
à la logistique et aux permis

Jacinthe Canuel, agente,
services aux membres et candidats

Stéphanie Di Mattia, inf. aux., conseillère forma-
tion hors Québec, admission et accompagnement

Carole Garrigue, adjointe de direction

Mélanie Guyot, coordonnatrice
au développement professionnel

Fatima Habbati, agente, services
aux membres et candidats

Cynthia Pellicciotti, agente,
services aux membres et candidats

Imane Rahali, responsable,
services aux membres et candidats

Jean-Sébastien Sirois, conseiller en
évaluation des compétences et formations

Communications

Catherine-Dominique Nantel, directrice

Annabelle Baillargeon, directrice adjointe

Amel Alioua, coordonnatrice

Julie Allard, designer graphique

Charlotte Blanche, conseillère

Encadrement de la profession

Stéphanie Fortier, inf. aux., directrice

Isabelle Beaudoin, inf. aux., inspectrice

Maude Brazeau, adjointe à la direction

Mathieu Giguère, inf. aux., inspecteur

Julie Houle, inf. aux., inspectrice

Sarah Levade, coordonnatrice

Marie-Josée Regnier, inf. aux., inspectrice

Chantal Sauriol, inf. aux., inspectrice

Bureau du syndic

Chantal Bélanger, inf. aux., syndique

Simon Babin, inf. aux., syndic adjoint

Wyna Cuerrier, inf. aux., syndique adjointe

Laureen Jacqdom, adjointe à la direction

Anne-Marie Jutras, avocate

Stéphanie Plourde, inf. aux., syndique adjointe

Anne-Marie Racicot, inf. aux., syndique adjointe

Assemblée générale annuelle

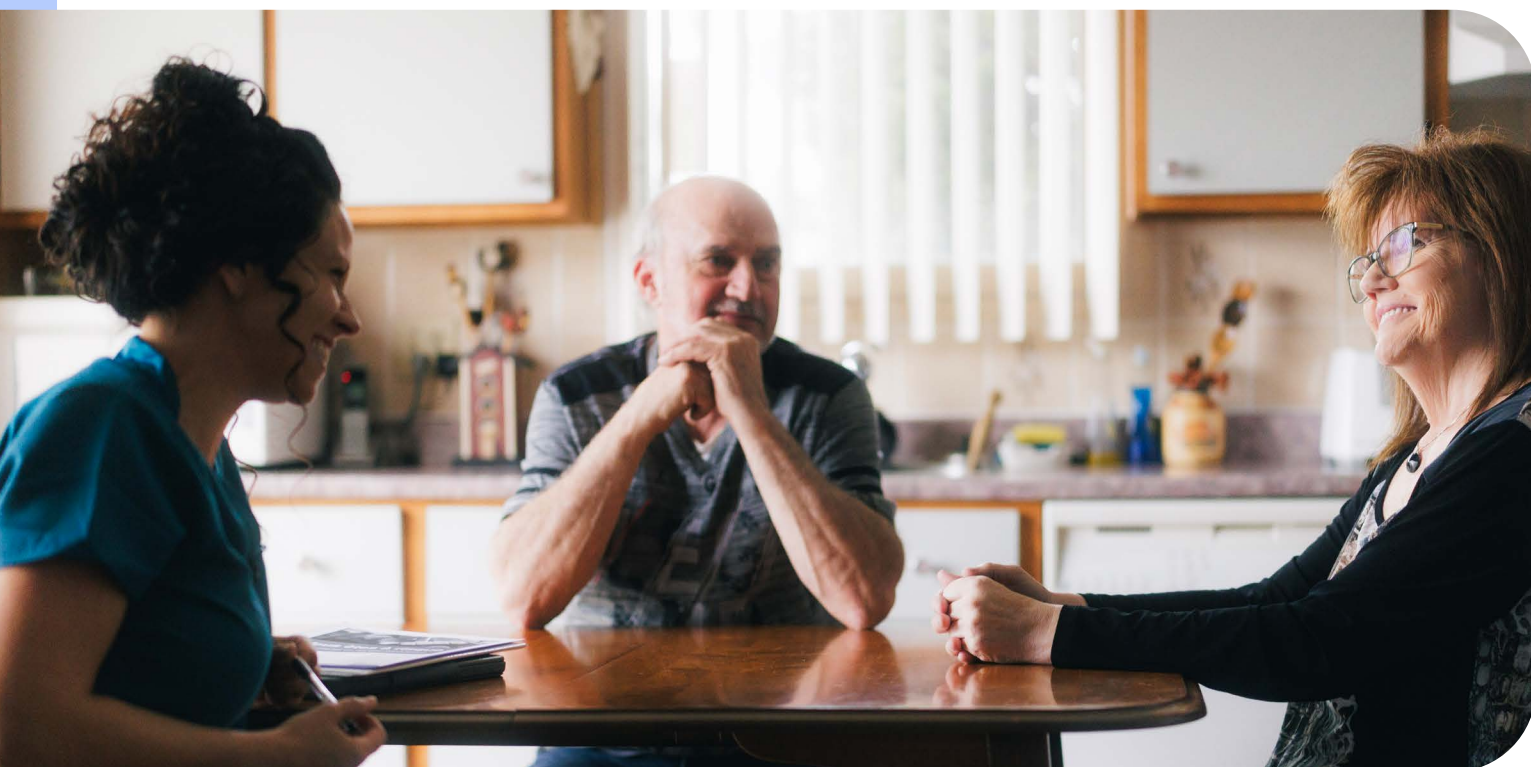
La 51^e assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée en mode hybride le 9 octobre 2024 et a réuni près de 300 infirmières et infirmiers auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2023-2024 a été présenté. Une seconde consultation annuelle a été tenue avec les participants à l'assemblée.

Voici les principaux sujets abordés :

- Présentation du rapport du Conseil d'administration, de la présidente, des comités du Conseil d'administration et de la directrice générale pour 2023-2024;
- Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024;
- Consultation sur la cotisation annuelle 2025-2026;
- Adoption de la rémunération de la présidente et des administrateurs élus;
- Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2024-2025.

Assemblée générale extraordinaire

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice.



02 Administration

- 32 Comité de la formation
- 33 Examen des programmes d'études
- 33 Conclusion des constatations et des avis
- 34 Comité des admissions
- 35 Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme

Comité de la formation

MEMBRES (AU 31 MARS 2025)

- **Stéphanie Chouinard**, inf. aux., présidente du Comité
- **Anik Poitras**, inf. aux.
- **Michelle Lemieux**, représentante du MEQ
- **Marie-Pier Riverin-Gagnon**, représentante du MEQ
- **Maggie Soldano**, représentante de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec
- **Marguerite-Marie Valiquette**, représentante de la Fédération des centres de services scolaires francophones du Québec
- **Maryse Samson**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, participante d'office et secrétaire du Comité.

MANDAT

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du MEQ.

IL A POUR FONCTION DE :

- Revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment à l'égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire état de ses constatations au Conseil d'administration;
- Donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation ainsi que sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

ACTIVITÉS

Le Comité a tenu deux réunions au cours de l'année, principalement dans le cadre du suivi de la révision du programme SASI et de l'achèvement de l'élaboration de deux formations d'appoint modulaires destinées aux professionnels formés à l'étranger ainsi qu'aux membres désirant effectuer un retour à la profession ou à la pratique.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Aucune autre activité.

Examen des programmes d'études

Le programme SASI, qui mène à l'examen de l'Ordre dans le but d'obtenir un permis, est en refonte par le MEQ depuis 2023.

Conclusion des constatations et des avis

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.



Activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Comité des admissions

MEMBRES (AU 31 MARS 2025)

- **Julie Dubé**, inf. aux., présidente du Comité
- **Éric Auger-Lafond**, inf. aux.
- **Stéphanie Masson**, inf. aux.
- **Julie Ouellet**, inf. aux.
- **Stela Palici**, inf. aux.
- **Claude Proulx**, inf. aux.
- **Claude Beauregard**, M.A.P., directrice Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation, secrétaire du Comité et participante d'office.

L'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* a permis la mise en place du Comité des admissions, un comité statutaire au pouvoir décisionnel et de recommandation.

Ce comité remplace les deux comités suivants : le Comité d'étude des équivalences et le Comité de révision des demandes d'admission, qui ont été abolis à la fin de l'année dernière. La première séance du Comité a eu lieu le 14 mars 2024.

MANDAT

Le Comité des admissions a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'admission qui émanent des différents processus d'admission.

Il assume principalement les fonctions suivantes :

- Examiner les dossiers de retour à la profession ou d'inscription tardive de plus de 4 ans, dans le respect de l'article 45.3 du *Code des professions*;
- Ordonner un stage ou un cours de perfectionnement en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- Décider de reconnaître, en totalité ou en partie, ou de refuser une demande d'équivalence et tenir compte des conditions d'application d'une recommandation formulée, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- Traiter les demandes de réexamen et de prolongation de délai, conformément à l'article 9 du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- Examiner les demandes de révision des résultats de l'examen professionnel en vertu de l'article 11 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

ACTIVITÉS

Le Comité a tenu 16 réunions au cours de l'année et a analysé :

- 783 dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation;
- 82 dossiers de demande de retour à la profession ou d'inscription tardive de plus de 4 ans;
- 2 dossiers de demande de prolongation de délai;
- 20 dossiers de demande de réexamen sur la base de faits nouveaux;
- 12 dossiers de demande de révision du résultat à la suite de l'examen professionnel.

Tous ces dossiers auront, au terme du processus, fait l'objet d'une décision.



Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

DEMANDES	QUÉBEC	AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Pendantes au 31 mars 2024	39	0	333
Reçues en 2024-2025	9	0	675
Reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Reconnaissance partielle	39	0	744
Refusées au cours de 2024-2025	0	0	0
Pendantes au 31 mars 2025 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2025)	9	0	264

Nombre total de candidats concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence au cours de l'exercice : 684

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme

Il n'y a eu aucune demande de cette nature au cours de l'exercice en cours.

Toutes les demandes citées ci-dessous visent la délivrance d'un permis puisque l'OIIAQ ne délivre pas de certificat de spécialiste.

Personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées lors d'une reconnaissance partielle

NATURE	QUÉBEC	AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Un ou quelques cours	39	0	442
Une formation d'appoint (incluant ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Cours et stage	0	0	302
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres	0	0	0

Note. Une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions de la formation ou d'un diplôme et modalités de la délivrance d'un permis

L'Ordre a un règlement, en application de l'alinéa 94(i) du *Code des professions*, déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	Nbre DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	4	0
Égalité entre les hommes et les femmes	0	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	6	3

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de la formation

L'Ordre a actualisé et automatisé son processus de gestion des dossiers et a également procédé à l'embauche et à la formation de nouvelles analystes. Les principaux objectifs poursuivis sont de sécuriser davantage le processus d'analyse et de réduire les délais de traitement. La mise sur pied du Comité des admissions s'inscrit dans cette foulée.

Également, les travaux avec le MEQ se sont poursuivis afin de développer une formation d'appoint revisitée et ciblée sur les besoins des professionnels formés à l'étranger.

Enfin, l'Ordre a poursuivi le projet d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger dans le cadre du PARC, soutenu financièrement par le MIFI.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires

L'Ordre est en continuelle communication et collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF). Au cours de l'année, il a poursuivi le travail en vue de l'optimisation et l'automatisation de ses processus internes dans le but de rendre le suivi et la gestion des renouvellements de permis temporaires toujours plus efficaces.



Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

DEMANDES DE RÉVISION	N ^{bre}
Pendantes au 31 mars 2024	0
Reçues au cours de l'exercice	4
Présentées hors délai	0
Pour lesquelles une décision a été rendue	4
Maintenant la décision initiale	2
Modifiant la décision initiale	2
Pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	4
Pendantes au 31 mars 2025	0

Autres activités

Dans le cadre du processus de demande d'équivalence de diplôme ou de formation, l'Ordre s'assure de mettre en place et d'améliorer constamment les mesures d'accommodement et les solutions de rechange proposées aux personnes candidates, notamment dans le cadre du dépôt des documents obligatoires pour l'ouverture d'un dossier.

03 Inspection professionnelle

- 40 Comité d'inspection professionnelle
- 41 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs
- 41 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice
- 43 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières
- 43 Bilan des inspections professionnelles
- 44 Inspections de suivi
- 44 Inspections portant sur la compétence professionnelle
- 44 Membres ayant fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle
- 45 Recommandations du Comité d'inspection professionnelle
- 45 Suivi des recommandations adressées au Comité exécutif
- 46 Entraves à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic
- 46 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle
- 47 Inspections en établissements

Comité d'inspection professionnelle

MEMBRES (AU 31 MARS 2025)

- **Joanie St-Pierre**, inf. aux., présidente du Comité
- **Jessica Noël**, inf. aux., vice-présidente du Comité
- **Isabelle Roy**, inf. aux.
- **Karine Piché**, inf. aux.
- **Jessica Ladéroute**, inf. aux.

MANDAT

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur le Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire.

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le Comité détermine un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, approuvé par le Conseil d'administration. Plusieurs facteurs de risques permettent la sélection des membres qui exercent dans les établissements de santé visités par les inspectrices ainsi que des membres ciblés par le Questionnaire d'inspection individuelle à distance (QID). Lorsque requis, le Comité procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Le Comité est soutenu par une équipe d'inspecteurs pour réaliser le programme de surveillance générale qu'il détermine lui-même.

ACTIVITÉS

Le Comité a tenu 7 réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de surveillance générale et d'inspection portant sur la compétence professionnelle des membres.

Il a aussi tenu une réunion extraordinaire, au cours de laquelle il a assuré le suivi d'un dossier de surveillance générale.

Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, conformément à l'article 90 du *Code des professions*.

Inspecteurs à temps complet	6
Inspecteurs à temps partiel	1

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

La direction Encadrement de la profession assure une vigie constante des situations mettant en cause la qualité de l'exercice de l'infirmière auxiliaire, notamment par le suivi de différents rapports, dont ceux des coroners, du Protecteur du citoyen et des commissaires aux plaintes des établissements. Elle exerce également une veille médiatique des événements touchant la profession.

Les démarches de surveillance générale de l'exercice de la profession, soit les visites de surveillance générale (VSG) effectuées par les inspectrices dans les milieux cliniques ainsi que le remplissage du QID par les membres, visent la responsabilisation des infirmières auxiliaires face à l'amélioration de la qualité de leur exercice professionnel. Bien qu'il s'agisse d'un processus d'évaluation qui mène à porter un jugement sur les compétences, la surveillance générale est basée sur un principe de rétroaction avec une approche toujours axée sur la pédagogie.

Sur les 57 visites prévues à son Programme de surveillance générale 2024-2025, 8 ont été annulées et 4 ont été ajoutées au programme initial à la suite de situations urgentes qui nécessitaient rapidement une VSG. Au total, 53 visites ont été réalisées. De ce nombre, 16 ont été effectuées pour répondre à des signalements ou à des événements inhabituels et problématiques liés à la qualité des soins qui ont été transmis ou observés au courant des années 2022 à 2024.

Par conséquent, 10 maisons de soins palliatifs, 13 cliniques médicales, podiatriques, médicoesthétiques

et chirurgicales, 4 congrégations religieuses, 1 centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) privé non conventionné, 2 installations d'un établissement public (CIUSSS) et 24 RPA ont été visités, ce qui représente 44 % des visites. Ces visites visaient à s'assurer de la qualité des soins prodigués à la clientèle vulnérable de ces milieux, dans un contexte où l'encadrement et le soutien sont souvent insuffisants ou inexistantes.

De plus, 250 membres ont été conviés à répondre au QID. De ce groupe, 100 membres ont été sélectionnés de manière aléatoire parmi les membres qui sont à l'emploi de centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux, tandis que les autres membres du groupe ont été sélectionnés parmi ceux ayant un minimum de quatre facteurs de risques, dont au moins un des suivants : exercent à titre de main-d'œuvre indépendante (MOI); auprès d'une clientèle vulnérable; en centres de détention; ou à titre de travailleur autonome.

Les VSG effectuées ont permis de joindre 401 infirmières et infirmiers auxiliaires répartis dans 53 établissements de santé du Québec.

Le Comité d'inspection professionnelle a préparé 53 rapports d'inspection à la suite de VSG ainsi que 228 à la suite du QID.

RÉGION ADMINISTRATIVE	N ^{bre} DE VSG	ÉTABLISSEMENTS	N ^{bre} DE MEMBRES RENCONTRÉS	N ^{bre} AYANT REÇU LE RAPPORT
Capitale-Nationale	7	CIUSSS de la Capitale-Nationale Sœurs du Bon-Pasteur Manoir Saint-Amand Résidence Cardinal-Vachon Clinique et centre de chirurgie plastique et esthétique de la Grande Allée Résidence Le Jazz Lebourgneuf CHSLD Wendake	57	59
Chaudière-Appalaches	3	Maison de soins palliatifs du Littoral Maison Louise-Élisabeth Résidence Saint-Antoine	16	25
Estrie	4	Les Résidences Soleil – Manoir Sherbrooke Les Petites Sœurs de la Sainte-Famille Centre de chirurgie esthétique Sherbrooke Résidence Memphrémagog	25	30
Montréal	8	Maison Jésus-Marie Clinique Dix30 Résidence Notre-Dame-de-Richelieu Résidence Les Jardins de Ramezay Le Clair Matin Résidence Les Jardins de Montarville Domaine des Cascades Les Habitats Lafayette	34	45
Montréal	8	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal Carrefour Providence Clinique podiatrice Simoni Therrien Clinique médicale Angus Clinique médicale UnionMD Résidence Le Cambridge Podiart – Clinique podiatrice de Montréal Résidence Cité-Rive	81	117
Laval	4	La Maison de la Sérénité Clinique Duval Les Résidences Soleil – Manoir Laval Clinique Médicentre Chomedey	16	36
Laurentides	3	Pallia-Vie Sunrise Fontainebleau Clinique médicale Blainville	17	32
Lanaudière	3	La Maison Adhémar-Dion Clinique et centre de chirurgie podiatrice Les résidences Le Jour et La Nuit	8	18
Outaouais	6	Maison Mathieu Froment Savoie Clinique Médigo Pied Outaouais Maison Bruyère Résidence et Château de l'Île Château Symmes	22	26
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	Le Havre du Lac-St-Jean	4	7
Côte-Nord	2	La Vallée des Roseaux Château Baie-Comeau	5	10
Mauricie et Centre-du-Québec	4	Chartwell Jardins Laviolette Maison Aline-Chrétien Résidence La Liberté Résidence Christ-Roi	20	19

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2024 (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	250
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	228
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	3
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	3
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	10
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2025	11

Bilan des inspections professionnelles

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au cours de cet exercice, les outils et documents suivants ont permis au Comité d'inspection professionnelle de formuler les recommandations :

- Le *Code des professions*;
- Le *Code de déontologie des infirmières et des infirmiers auxiliaires*;
- Le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*;
- Les *Activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*;
- Les *Méthodes de soins informatisées* du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke;
- Le *Guide de rédaction : notes d'évolution*;
- Le *Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés*;
- Le *Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés*.

Sauf exception, le Comité accorde un délai de 1 an aux établissements visités pour réaliser un plan d'amélioration de la qualité visant à corriger les lacunes observées lors de la visite. La direction ou coordination des soins infirmiers et la direction générale sont responsables de la mise en place des interventions mentionnées dans leur plan d'amélioration de la qualité, puis le Comité d'inspection professionnelle en assure le suivi.

PRINCIPALES LACUNES OBSERVÉES

À la suite de la surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel des membres par des visites en établissement de santé, le Comité d'inspection professionnelle a émis des recommandations aux membres ayant pour objectif la conformité de l'infirmière auxiliaire aux normes et standards de la profession ainsi que le maintien à jour de ses connaissances pour dispenser des soins sécuritaires et de qualité, et ce, en se basant notamment sur le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.

Les principales lacunes observées concernent :

- la rédaction des notes d'évolution;
- l'application des règles d'asepsie lors de l'utilisation de certains équipements de soins;
- l'application de certaines précautions additionnelles lors des soins aux personnes et de certaines interventions en pharmacothérapie, notamment en ce qui concerne la conservation de médicaments et d'autres substances.



Inspections de suivi

Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2024	0
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	1
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2025	0

Inspections portant sur la compétence professionnelle

Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars 2024	8
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	13
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	12
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	2
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars 2025	5

Membres ayant fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle

Deux membres ont fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice.

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle

OBSERVATIONS ÉCRITES OU VERBALES REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE AYANT CONCLU...	N ^{bre}
Au retrait de la recommandation	0
À une recommandation amendée	1
À la recommandation initiale	9

PORTRAIT ET RELEVÉ DES MEMBRES VISÉS PAR DES RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF, COMME PRÉVU PAR LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES VISÉS PAR LES RECOMMANDATIONS	SANS LIMITATION OU SUSPENSION...	AVEC LIMITATION...	AVEC SUSPENSION...
Obligation de suivre et réussir...	Du droit d'exercer des activités professionnelles		
un stage	0	0	0
un cours de perfectionnement	1	0	2
un stage et un cours de perfectionnement	0	0	11

Suivi des recommandations adressées au Comité exécutif

DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Décisions approuvant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	14
Décisions rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant réussi	1
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Comité exécutif	0
Toute autre conséquence	0

Entraves à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

Membres ayant fait entrave à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle ou à un inspecteur ou expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice

9

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Membres ayant fait l'objet d'une transmission au Bureau du syndic au cours de l'exercice

16

Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

- Participation au Colloque *Naviguer le TDAH : compréhension, défis, innovation*;
- Participation au Colloque *Pour le mieux-être des aînés* par Le Point en santé et services sociaux;
- Participation au Colloque *Ressources humaines et formation en santé et services sociaux* par Le Point en santé et services sociaux;
- Participation au Colloque *Meilleures pratiques et gestion des ressources en prévention et contrôle des infections* par Le Point en santé et services sociaux;
- Participation au Colloque *Informatique santé* par Le Point en santé et services sociaux;
- Participation au Colloque du CIQ *La protection du public : regards croisés*;
- Participation à la formation sur les techniques d'entrevue niveau 1 du CIQ;
- Formation *Loi 5 : Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux* du CHU Sainte-Justine.



Inspections de toute autre forme

INSPECTIONS EN ÉTABLISSEMENT

Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2024 (rapports d'inspection restant à produire à la suite de formulaires ou de questionnaires retournés ou de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	0
Visites de milieu réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Membres différents concernés par un rapport d'inspection au cours de l'exercice à la suite d'un formulaire ou d'un questionnaire ou à la suite d'une visite de milieu	0
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2025	0



04 Activités relatives à la formation continue

- 49 État de situation de l'Ordre en regard de la formation continue
- 50 Activités relatives à l'application d'un Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre
- 50 Formation continue en éthique et déontologie offerte aux membres de l'Ordre et aux candidats
- 51 Autres activités relatives à la formation continue des membres

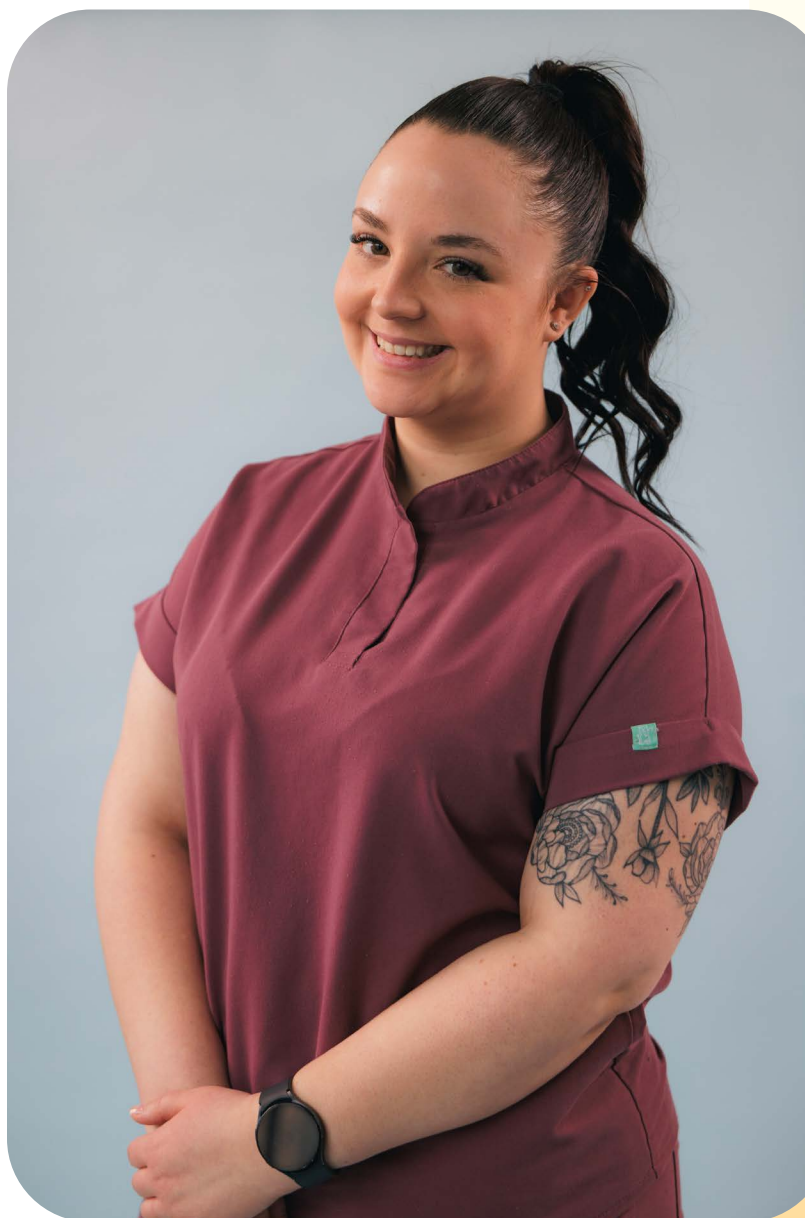
État de situation de l'Ordre en regard de la formation continue

Les infirmières auxiliaires sont tenues de consacrer 10 heures à des activités de développement professionnel directement liées à leur pratique professionnelle, comme l'indique le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*. Ces heures de formation continue doivent être réalisées par période de référence donnée, d'une durée de 2 ans.

Dans le cadre de l'application dudit règlement, l'Ordre doit :

- Effectuer des analyses des besoins de développement professionnel;
- Préparer des devis de compétences;
- Créer un programme de développement professionnel;
- Déterminer des stratégies d'apprentissage et des modes de formation appropriés aux objectifs et à la clientèle visée;
- Assurer le bon déroulement des travaux de développement des formations;
- Développer des cadres de référence;
- Assurer la qualité des produits offerts par l'Ordre;
- Préparer le calendrier annuel des activités de développement professionnel;
- Approuver le contenu des formations des partenaires et fournisseurs;
- Établir des partenariats avec différents fournisseurs de formations;
- Assurer le suivi des ententes avec les centres de services scolaires relatives au programme de développement professionnel;
- Assurer le suivi des demandes de formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse, aux soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur et aux immobilisations plâtrées.

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. Il offre une partie de la formation continue, à laquelle ses membres peuvent s'inscrire, et partage cette fonction avec des organismes externes.



Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

DISPENSES DE FORMATION CONTINUE

Demandes reçues au cours de l'exercice	68
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	68
Demandes refusées au cours de l'exercice	22
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	46

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au Comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

Formation continue en éthique et déontologie offerte aux membres de l'Ordre et aux candidats

Six capsules de développement professionnel sont disponibles à cet égard :

- Capsule EL00 Profil des compétences;
- Capsule EL00 Professional Competency Profile;
- Capsule EL01 Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire;
- Capsule EL01 Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants;
- Capsule EL02 Secret professionnel;
- Capsule EL03 Déontologie, indépendance et désintéressement.



Autres activités relatives à la formation continue des membres

Le Développement professionnel de l'Ordre a offert aux infirmières et infirmiers auxiliaires un très grand nombre de formations dans des formats variés. En collaboration avec ses 9 partenaires, le Développement professionnel propose des formations sous quatre formats :

- Par capsule d'autoformation (asynchrone);
- Par correspondance (tutorat);
- En mode présentiel (synchrone);
- En mode virtuel (synchrone).

L'OIIAQ propose 122 formations à ses membres et 70 354 inscriptions ont été enregistrées à l'une ou l'autre de ces formations.

Grâce à ses compétences internes, l'Ordre a produit 68 % des formations proposées dans le programme de développement professionnel. Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet. Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

FORMATIONS DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	N ^{bre} DE PARTICIPANTS INSCRITS	N ^{bre} DE MEMBRES INSCRITS
Tournée de l'OIIAQ : <i>Vers la pleine reconnaissance de la profession</i>	2 h	1242	1197
TOTAL		1242	1197
Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ <i>Toutes ces formations sont offertes gratuitement aux membres depuis le 1^{er} avril 2023</i>			
ÉTHIQUE ET LÉGAL		3165	2341
EL00 Professional Competency Profile	30 min	211	141
EL00 Profil des compétences	30 min	966	589
EL01 Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants	2 h	169	131
EL01 Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire	2 h	884	573
EL02 Secret professionnel	2 h	617	602
EL03 Déontologie, indépendance et désintéressement	2 h	318	305
SOINS DE PLAIES		5868	5842
SP01 Produits et pansements : facile de s'y retrouver?	45 min	952	943
SP02 Paramètres d'une plaie	30 min	449	449
SP03 Déchirures cutanées	30 min	430	430
SP04 Lésions de pression	30 min	437	437
SP05 Plaies des membres inférieurs	1 h	376	375
SP06 Ulcère du pied diabétique	30 min	427	427
SP07 Plaies cancéreuses	45 min	400	400
SP08 Brûlures	30 min	655	655
SP09 Plaies traumatiques	45 min	574	574
SP10 Lavage des mains	45 min	359	351
SP11 Prévention des infections en soins de plaies	45 min	361	353
SP12 Plaies chirurgicales	2 h	448	448
NOTES D'ÉVOLUTION		15 358	15 315
NE01 Pourquoi écrire, quand écrire et comment écrire?	2 h	4120	4105
NE02 Description de la douleur dans les notes d'évolution	2 h	3 671	3 660
NE03 Description d'une lésion de pression	1 h 30	3 528	3 526
NE04 Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	1 h 30	2 268	2 267
NE05 Notes d'évolution dans des situations cliniques courantes	2 h	1 771	1 757
DIABÈTE		7 504	7 166
D01 Vision d'ensemble	1 h	1 322	1 322
D02 Les différents types	45 min	863	553
D03 Les complications	1 h	740	740
D04 La glycémie capillaire	30 min	710	703
D05 L'hypoglycémie (urgence glycémique)	30 min	748	741
D06 L'hyperglycémie (urgence glycémique)	45 min	556	552
D07 La médication antidiabétique	1 h	578	573
D08 L'insulinothérapie	1 h	466	461
D09 Le soin des pieds et l'aspect psychologique	30 min	430	430

FORMATIONS DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ (SUITE)

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	N ^{bre} DE PARTICIPANTS INSCRITS	N ^{bre} DE MEMBRES INSCRITS
Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ			
<i>Toutes ces formations sont offertes gratuitement aux membres depuis le 1^{er} avril 2023</i>			
DIABÈTE (SUITE)			
D10 La thérapie nutritionnelle	30 min	601	601
D11 L'activité physique chez la personne diabétique	45 min	490	490
ARTICLES (QUESTIONNAIRES)		14 394	14 375
Approche auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer : comprendre le phénomène de plongeon rétrograde	1 h	1992	1991
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés – Partie 1	1 h	1623	1621
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés – Partie 2	1 h	1281	1279
La dépression chez les personnes âgées : ce tabou silencieux	1 h	1427	1427
La pratique de l'infirmière auxiliaire en CHSLD	1 h	1402	1391
La santé mentale des travailleurs en temps de pandémie	1 h	709	709
La violence conjugale	1 h	2 685	2 685
L'infirmière auxiliaire en néphrologie : comprendre pour intervenir	1 h	435	435
Les troubles du sommeil... CPAP ou BIPAP	1 h	1 432	1 432
Les infections transmises sexuellement et par le sang	1 h	1 058	1 058
L'émergence des zoonoses dans un contexte de changements climatiques	1 h	350	347
WEBDIFFUSIONS		14 361	14 302
WD01 L'infirmière auxiliaire et les soins de plaies	2 h 30	296	296
WD02 L'assistance ventilatoire non invasive, c'est vital!	2 h 30	283	283
WD03 Plaie et nutrition pour des soins de qualité optimale	1 h 30	496	496
WD04 Prendre soin de soi : à chacun son mode d'emploi	1 h 30	2 158	2 158
WD05 Approche palliative et soins de fin de vie	1 h 30	965	959
WD06 Activités professionnelles, principales lacunes en inspection et questions fréquemment posées au Service-conseil	1 h 30	144	137
WD07 Journée de formation 2019	6 h	569	569
WD08 L'infirmière auxiliaire et sa contribution essentielle à l'évaluation de l'état de santé de la personne	1 h 30	376	370
WD09 L'implication active des infirmières auxiliaires dans la formation	1 h 30	627	627
WD10 Le plein champ d'exercice pour les infirmières auxiliaires au CISSS de l'Outaouais	1 h 30	395	394
WD11 Le mentorat d'infirmières auxiliaires en soins palliatifs et l'intégration positive de l'infirmière auxiliaire dans un GMF-U	1 h 30	931	931
WD12 Symposium en santé 2019	6 h	188	188
WD13 Les notes d'évolution	2 h 30	578	566
WD14 L'infirmière auxiliaire en soins à domicile	2 h 30	955	945
WD15 L'infirmière auxiliaire et les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence	2 h 30	867	867
WD16 La santé mentale, c'est l'affaire de tous!	2 h 30	641	641
WD17 Les maladies infectieuses : les comprendre pour les prévenir	2 h	216	213
WD18 Intervenir au moment de la chute et lors du suivi	2 h 30	976	970
WD19 Congrès et Symposium 2022	3 h 45	249	248
WD20 Symposium 2022	2 h 30	165	165
WD21 Devenir une leader positive dans l'équipe de soins	1 h 15	1 323	1 322

FORMATIONS DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ (SUITE)

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ			
<i>Toutes ces formations sont offertes gratuitement aux membres depuis le 1^{er} avril 2023</i>			
WEBDIFFUSIONS (SUITE)			
WD22 Les affections post-COVID	2 h	839	839
WD23 Infirmier(ère)s auxiliaires et pharmacien(ne)s : une collaboration essentielle pour assurer la prise en charge et la sécurité de la thérapie médicamenteuse	2 h	124	118
FORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		2 232	2 103
Activité autorisée : activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)	15 min	250	243
Activité autorisée : contribution à la thérapie intraveineuse	30 min	451	445
Activité autorisée : entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	30 min	280	275
Champ d'exercice et activités réservées de l'infirmière auxiliaire (programme de formation)	5 h	809	698
Vers la pleine reconnaissance de la profession	2 h	442	442
CAPSULES OUTILS D'AIDE CONNEXES (non reconnues dans la formation continue obligatoire)		3 350	3 181
Comment inscrire ses heures de formation sur le Portail de développement professionnel	s. o.	1 896	1 808
Comment utiliser le Portail de développement professionnel	s. o.	464	417
Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chute	s. o.	990	956
TOTAL		66 232	64 625
Formations par correspondance développées et offertes par l'OIIAQ			
Diabète	30 h	1	1
Pharmacologie	30 h	15	15
Pharmacologie – Module 2	10 h	10	10
TOTAL		26	26
Formations offertes en partenariat avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys			
<i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	40	40
Administration des vaccins	6 h	68	68
Prélèvement de sang par ponction veineuse	10 h	104	104
Installation du tube naso-gastrique	5 h	21	21
TOTAL		233	233
Formations développées par Service aux entreprises – Estrie, offertes en partenariat avec l'OIIAQ			
<i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Approche privilégiée auprès de la clientèle pédiatrique : les altérations courantes en pédiatrie	10 h	10	10
Introduction à la démarche de soins infirmiers : la place de l'infirmière auxiliaire	5 h	4	4
Le champ d'exercice et les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire : qui peut faire quoi, où, quand et comment?	3 h	8	7
L'étude de cas : une situation clinique au service du système digestif	5 h	4	4
L'étude de cas : une situation clinique au service du système squelettique	5 h	1	1
Normes et standards de la rédaction des notes d'évolution	3 h	15	15
TOTAL		42	41

FORMATIONS DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ (SUITE)

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
Formations développées par le CFP Fierbourg, offertes en partenariat avec l'OIIAQ			
Soins palliatifs et fin de vie	10 h	9	9
Démystifier les troubles de santé mentale	5 h	18	18
Soins de plaies	10 h	38	38
TOTAL		65	65
Formation développée par le Centre d'expertise en santé de Sherbrooke et par Méthodes de soins informatisées, offerte en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) GRATUIT	30 min	649	372
TOTAL		649	372
Formation développée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS), offerte en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Méthode préventive des SIRVA	15 min	34	33
TOTAL		34	33
Formations développées par Campus Nutriopedia, offertes en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Capsule d'autoformation – La nutrition : connaître et comprendre ses effets sur le corps humain	10 h	86	86
Capsule d'autoformation – L'anémie : démasquer, pallier et prévenir les carences alimentaires	7 h	35	35
Capsule d'autoformation – L'ostéoporose : lever le masque de cette maladie insidieuse pour mieux la prévenir	8 h	42	42
Capsule d'autoformation – L'obésité : un tour d'horizon pour éclaircir la problématique	7 h	33	33
TOTAL		196	196
Formations développées par Mire Formation Conseil, offertes en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Bienveillance et bienveillance au quotidien	4 h	5	5
Les chutes, prévention en milieu de soins de longue durée	3 h	14	14
Délirium : prévenir, détecter, intervenir	3 h	28	28
Dysphagie : de la détection rapide à l'alimentation sécuritaire	4 h	4	4
Examen cognitif de la personne âgée, contribution de l'infirmière auxiliaire	7 h	24	24
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique de l'ainé	7 h	7	7
Maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs : agressivité et comportements à défi (SCPD Notions avancées)	3 h	13	13
Maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs (TNCM) : favoriser la collaboration et éviter l'agressivité	7 h	41	41
Notes au dossier : écrire moins et décrire plus l'état de santé	7 h	23	21
Notes au dossier : les essentiels	3 h	21	21
Polymédication, polydanger? Les enjeux pour les professionnels de la santé	7 h	3	3
PQRSTU : contribuer à l'évaluation à l'aide du PQRSTU	3 h	15	15
Soins des plaies	10 h	29	29
Soins palliatifs : accompagner la vie jusqu'à la fin	7 h	48	48
Soins palliatifs : prévention et gestion des symptômes les plus courants en fin de vie	7 h	44	44
Troubles de la personnalité et relations difficiles	7 h	28	28
Troubles de la personnalité et relations difficiles, trousse pour intervenir	7 h	20	20
TOTAL		367	365

FORMATIONS DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ (SUITE)

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	N ^{bre} DE PARTICIPANTS INSCRITS	N ^{bre} DE MEMBRES INSCRITS
Formation développée par RCR Carpe Diem, offerte en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Soins immédiats en réanimation (SIR)	4 h	61	60
TOTAL		61	60
Formations réglementaires* développées par l'OIIAQ, offertes par les établissements de santé <i>Selon le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire et le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins</i>			
Soins d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	7 h	12	12
Immobilisations plâtrées	90 h	18	18
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	9	9
TOTAL		39	39
Outils développés par l'Ordre des technologistes médicaux du Québec, offerts en partenariat avec l'OIIAQ (non reconnus par la formation continue obligatoire) <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Blood Collection Guide by Venipuncture for Analytical Purposes	s. o.	383	363
Guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse	s. o.	785	748
TOTAL		1 168	1111

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Formation portant sur les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

En date du 31 mars 2025, 1088 infirmières auxiliaires ont suivi la formation sur l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

Formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités, peuvent se prévaloir de la formation leur permettant d'exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse.

Depuis la première année du déploiement de ce programme, 2968 infirmières auxiliaires ont suivi cette formation et les supervisions nécessaires afin de se prévaloir d'une attestation de l'Ordre pour pouvoir exercer les activités prévues, dont 49 infirmières auxiliaires au cours de l'exercice.

Formation portant sur les immobilisations plâtrées

Les infirmières auxiliaires peuvent se prévaloir de la formation sur les immobilisations plâtrées pour pouvoir exercer les activités professionnelles qui s'y rattachent. Cette formation est donnée par un centre hospitalier approuvé par le MSSS. Depuis le déploiement du programme, 106 infirmières auxiliaires ont suivi la formation.

05 Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

- 58 Bureau du syndic
- 59 Traitement de l'information avant le processus d'enquête
- 59 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic
- 60 Décisions rendues par le Bureau du syndic
- 60 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle
- 60 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate
- 60 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres
- 61 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic
- 61 Enquêtes de la syndique ad hoc
- 61 Décisions rendues par la syndique ad hoc
- 62 Nature des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc
- 62 Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions
- 63 Autres activités du Bureau du syndic
- 63 Activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions* ou aux lois professionnelles

Bureau du syndic

COMPOSITION (AU 31 MARS 2025)

- **Chantal Bélanger**, inf. aux., syndique
- **Simon Babin**, inf. aux., syndic adjoint
- **Wyna Cuerrier**, inf. aux., syndique adjointe
- **Stéphanie Plourde**, inf. aux., syndique adjointe
- **Anne-Marie Racicot**, inf. aux., syndique adjointe.

COLLABORATRICES AU BUREAU DU SYNDIC

- **M^e Anne-Marie Jutras**, avocate
- **Laureen Jacqdom**, adjointe à la direction.

MANDAT

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête sur les informations reçues relativement à une infraction au *Code des professions*, au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et aux autres règlements applicables à la profession.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS 2025 SELON LE STATUT D'EMPLOI	N ^{bre}	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndique	1	0
Syndics adjoints	4	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Ces demandes d'information ou ces signalements reçus ne sont pas nécessairement appuyés d'une demande d'enquête formelle (par téléphone, par courriel ou par tout autre média).

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (souvent adressées directement au Service-conseil)	235
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	189

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2024	147
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	189
Demandes d'enquête formulées par...	
Une personne du public (incluant un membre d'autres ordres professionnels)	65
Une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	97
Un membre de l'Ordre	9
Le Comité d'inspection professionnelle ou l'un de ses membres	6
Un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	5
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	7
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	170
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	179
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	45
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	18
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	55
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	61
Enquêtes pendantes au 31 mars 2025	157



Décisions rendues par le Bureau du syndic

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	12
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	167
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	6
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	5
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	1
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	4
Enquêtes autrement fermées	149
Fermées avec recommandations	81
Fermées avec engagement	44
Autres motifs	24

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice

2

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	2
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	1
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline	1
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Enquêtes de la syndique ad hoc

Karine Chapleau

inf. aux.,
syndique ad hoc

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2024	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	1
À la suite de la suggestion du Comité de révision (art. 121.3)	0
À la suite de la demande de la syndique (art. 121.3)	1
À la suite de la demande du Conseil d'administration (art. 121.3)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1
Dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars 2025	1

Décisions rendues par la syndique ad hoc

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les référer au Comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	1
Enquêtes autrement fermées	0
Fermées avec recommandations	0
Fermées à la suite d'un processus de médiation	0

État des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc

Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2024	13
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc au Conseil de discipline au cours de l'exercice	12
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes au cours de l'exercice 2024-2025	14
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	18
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	18
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2025	7

Nature des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc

Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	4
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	1
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	1
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation de médicaments, comptes en fidéicommiss, etc.)	4
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	2
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au Comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de 5 ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

Formation du Bureau du syndic relative à ses fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	Nbre DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

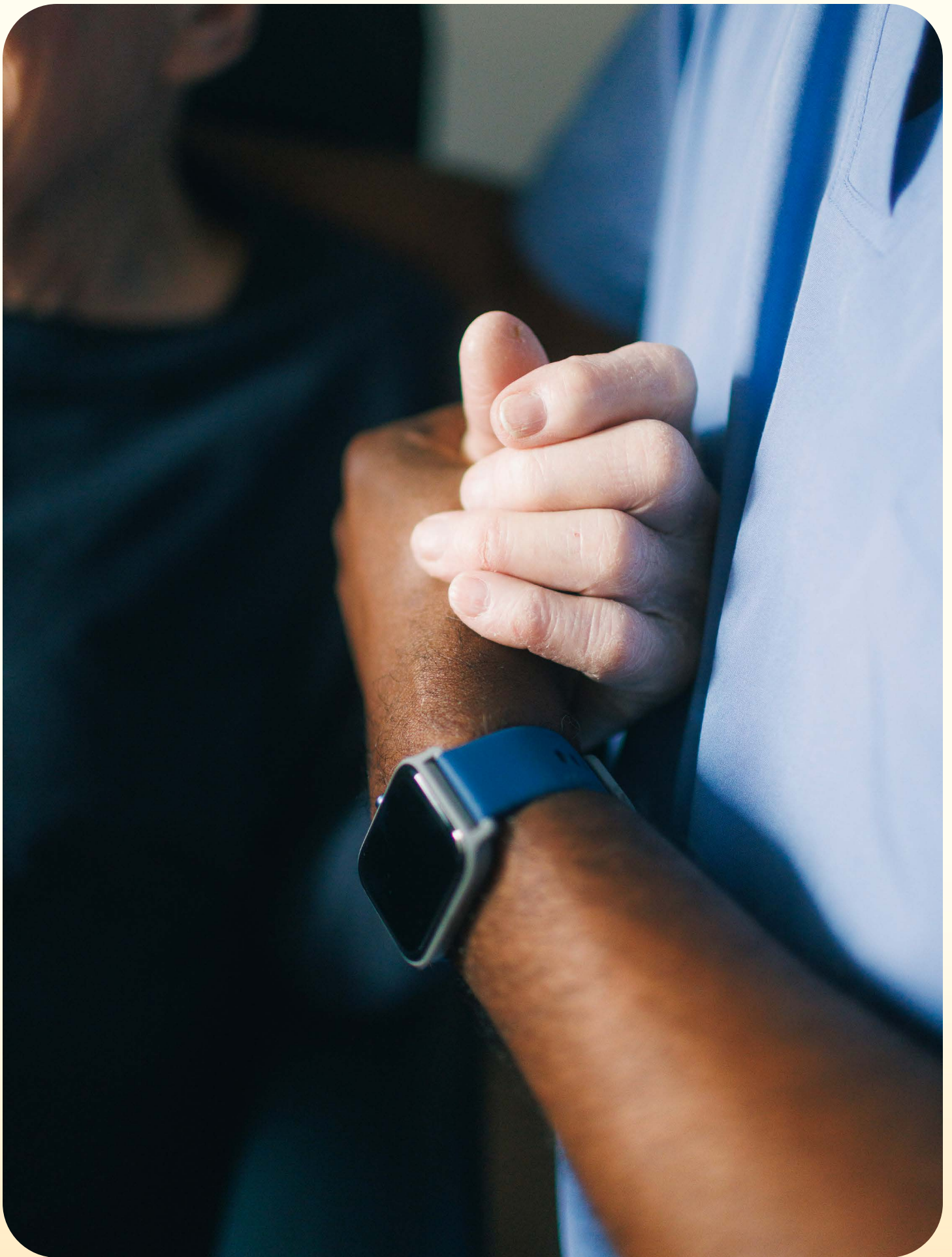
Autres activités du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic est en veille constante sur différents plateformes, réseaux sociaux, journaux, reportages télévisuels et radiophoniques permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires :

- Réalisation de 8 présentations à des cohortes d'élèves et enseignants du programme SASI par la syndique et par les syndiques adjointes ou syndics adjoints abordant le rôle du Bureau du syndic et l'explication des responsabilités déontologiques;
- Rédaction et publication de 5 bulletins rappelant aux membres leurs obligations déontologiques;
- Réponse à plusieurs appels et courriels du public relativement au processus d'enquête et aux obligations déontologiques de nos membres;
- Participation à divers comités ou groupes de travail, par exemple celui en lien avec les recommandations des coroners sur la pratique des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- Collaboration continue avec les directions de l'Ordre dans le but d'améliorer le contrôle de l'exercice de la profession et d'assurer la protection du public.

AUTRES FORMATIONS SUIVIES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

- Journées stratégiques sur le droit disciplinaire;
- Réseau d'échange entre le CIQ et le Bureau de la sécurité privée (BSP);
- Comité de révision : Comprendre le travail du syndic pour formuler des avis appropriés;
- Métadonnées et gestion de la preuve technologique;
- Colloque virtuel *La protection du public : regards croisés*;
- Passage réussi de l'enquête à la plainte;
- Déontologie, indépendance et désintéressement;
- Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire;
- Enquêter en 2024 : conférence sur le suicide chez les membres;
- Mesures alternatives à la plainte;
- *Colloque Informatique santé*;
- Formation *Loi 5 : Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux*;
- Comment interagir avec une personne qui semble en détresse psychologique.



Activités relatives aux infractions pénale prévues au *Code des professions* ou aux lois professionnelles

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES	
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars 2024	10
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	28
En matière d'exercice illégal (art. 188.1 à 188.2)	1
En matière d'usurpation de titre (art. 188.1 à 188.2)	6
En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre (art. 188.1 à 188.2)	21
En d'autres matières pénales en vertu des art. 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'art. 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (art. 190.1)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	35
Poursuites pénales intentées (art. 189, 189.0.1 et 189.1)	0
Actions non judiciaires (au total)	30
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	23
Mises en demeure ou avis formels	7
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	5
Enquêtes pendantes au 31 mars 2025	3
Nombre de jugements rendus	0

POURSUITES PÉNALES	
Poursuites pénales pendantes au 31 mars 2024	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	2
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	2
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif de transmission à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou d'avoir collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Arrêts des procédures (retraits de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice*	2
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars 2025	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

* Les 2 jugements ont reconnu coupables les personnes d'exercice illégal et d'usurpation de titre, les condamnant à des amendes respectives de 10 000 \$ et 30 000 \$.

Autres activités

Participation à l'événement réseau d'échange du CIQ sur l'usurpation de titre et sur la rédaction de constats d'infraction ainsi qu'à plusieurs activités de la table ronde des ordres professionnels intitulée Exercice illégal et usurpation du titre.

06 Activités du Comité de révision

- 67 Comité de révision
- 67 Demandes d'avis adressées au Comité de révision et avis rendus
- 68 Nature des avis rendus par le Comité
- 68 Formation des membres du Comité de révision relative à leurs fonctions

Comité de révision

MEMBRES (AU 31 MARS 2025)

- **Denise Dubois**, présidente du Comité
- **Manon Girard**, inf. aux.
- **Dominique Laplante**, inf. aux.
- **Isabelle Laquerre**, inf. aux.
- **Johanne Vien**, inf. aux.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M^e Patricia Couture**, directrice, Secrétariat et affaires juridiques et secrétaire adjointe de l'Ordre

Le Comité a tenu trois réunions au cours de l'année.

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au Bureau du syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du Bureau du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Demandes d'avis adressées au Comité de révision et avis rendus

Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2024	1
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	6
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline (art. 123.4.1)	6
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	1
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	5
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (art. 123.4.3)	5
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2025	1

Nature des avis rendus par le Comité

Nombre d'avis rendus par le Comité au cours de l'exercice selon la nature des conclusions suivantes :

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline (paragr. 123.5.1.1°)	3
Suggérant au syndic de compléter son enquête, et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (paragr. 123.5.1.2°)	2
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic ad hoc, qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (paragr. 123.5.1.3°)	0

Formation des membres du Comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	Nbre DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	2



07 Conseil de discipline

- 70 Conseil de discipline
- 71 Plaintes au Conseil de discipline
- 72 Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration
- 72 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice
- 72 Formation des membres du Conseil de discipline autres que le président relative à leurs fonctions

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre au moment des actes reprochés pour une infraction aux dispositions du *Code de déontologie* des membres de l'Ordre, du *Code des professions* ou aux règlements adoptés en vertu de ce Code.

Le Conseil de discipline siège en division de trois membres, soit un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline et deux membres infirmières et infirmiers auxiliaires.

MEMBRES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

- **Lise Boucher**, inf. aux.
- **Katy Charlebois**, inf. aux.
- **Vahidin Delic**, inf. aux.
- **Stéphane Giguère**, inf. aux.
- **Marie-Soleil Jeanneret**, inf. aux.
- **Isabelle Jetté**, inf. aux.
- **Line Létourneau**, inf. aux.
- **Marie-Hélène Ouellet**, inf. aux.
- **Sylvain Pagé**, inf. aux.
- **Annik Paré**, inf. aux.
- **Vanessa Pasto**, inf. aux.
- **Sylvie Rochon**, inf. aux.
- **Serge St-Germain**, inf. aux.

SECRÉTAIRES DU CONSEIL (AU 31 MARS 2025)

- **M^e Caroline Leblanc**, avocate, Secrétariat et affaires juridiques et secrétaire du Conseil de discipline
- **Geneviève Lesage**, adjointe juridique, Secrétariat et affaires juridiques et secrétaire substitut du Conseil de discipline.

NOMBRE D'AUDIENCES

Au cours du dernier exercice, le Conseil de discipline a tenu 21 audiences.



Plaintes au Conseil de discipline

Notez que toutes les plaintes ont été portées par la syndique ou par une syndique adjointe ou un syndic adjoint. La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

ÉTAT DES PLAINTES	NBRE
Plaintes pendantes au 31 mars 2024	13
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	12
Portées par la syndique ou par une syndique adjointe/un syndic adjoint (art. 128.1 et 212)	12
Portées par une syndique/un syndic ad hoc (art. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées) (art. 128.2)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	18
Plaintes pendantes au 31 mars 2025	7

NATURE DES CHEFS DE PLAINTES REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE	NBRE DE CHEFS DES PLAINTES CONCERNÉES
Le membre...	
a posé un geste dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession.	5
a manqué de diligence auprès d'un patient.	0
s'est approprié des médicaments ou d'autres biens ou substances appartenant à l'employeur.	2
a posé un acte dérogatoire à la dignité de sa profession en ayant des relations sexuelles ou en établissant des liens amicaux et/ou intimes avec un patient.	0
a omis d'inscrire au dossier du patient les informations nécessaires ou a inscrit une fausse information.	0
a été déclaré coupable d'infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession.	1
a fait défaut de respecter un engagement intervenu avec le Bureau du syndic.	0
a consulté sans autorisation et sans justification professionnelle des dossiers médicaux.	3
a fait défaut de respecter le secret de renseignements confidentiels relativement à un patient.	0

Note. Une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction. Par conséquent, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au Conseil de discipline.

DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	11
Imposant une sanction	6
Sur une requête en suspension provisoire immédiate du droit d'exercer	0
Sur une requête en radiation provisoire	0
Toute autre décision	1
TOTAL	20

SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'ACCUSATION	N ^{BRE} DE CHEFS
Période de radiation de...	
2 semaines	1
3 semaines	1
4 semaines	1
6 semaines	3
1 mois	2
2 mois	3
3 mois	6
4 mois	2
5 mois	0
6 mois	1
8 mois	1
9 mois	2
12 mois	2
Amende de 2500 \$	2
Limitation temporaire du droit de pratique	2
Suspension provisoire immédiate du droit de pratique	0
Radiation provisoire immédiate	0

STATISTIQUES DIVERSES (ART. 18 PARAGRAPHES 6, 7 ET 8)

- Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours (par. 6) : 20
- Nombre d'appels portés au Tribunal des professions (par. 7) : 0
- Nombre d'appels complétés par le Tribunal des professions (par. 8) : 1.

Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE POUR L'EXERCICE	N ^{BRE}
Recommandations d'obliger le professionnel à compléter avec succès une formation	4

Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au Conseil de discipline au 31 mars 2025 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le Conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formation des membres du Conseil de discipline autres que le président relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	N ^{BRE} DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	11	4
Sur le processus disciplinaire	10	5

08 Autres activités d'encadrement

- 74 Législation et réglementation de l'Ordre
- 74 Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession
- 75 Référentiel, profil des compétences ou cadre de référence
- 75 Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle

Législation et règlementation de l'Ordre

Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession

- Adoption par le Conseil d'administration du projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* suivant la consultation des membres;
- Adoption de principe du projet du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* par le Conseil d'administration en vue de la consultation des membres;
- En collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), poursuite de la révision du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* (concernant la thérapie intraveineuse et la trachéostomie reliée à un ventilateur), en attente d'approbation. Cette révision prévoit d'éliminer les restrictions quant aux lieux d'exercice de ces activités afin de permettre à l'infirmière auxiliaire de les exercer dans tous les milieux de soins;
- En collaboration avec le Collège des médecins du Québec (CMQ), poursuite de la révision du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins* afin que le programme réponde aux besoins actuels des milieux. Nous avons également proposé de réviser le nombre d'heures allouées, et ce, en tenant compte des compétences acquises au programme SASI afin de rendre la formation plus accessible aux milieux de soins;
- Démarche entamée auprès du CMQ concernant l'impact du projet de loi n° 68 sur le projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*;
- Démarche entamée auprès de l'OIIQ et du CIQ dans le cadre du chantier d'élargissement des pratiques professionnelles concernant le prélèvement par aphérèse.
- Collaboration avec l'Ordre des podiatres du Québec dans le cadre de la mise à jour des *Lignes directrices pour le podiatre qui emploie du personnel infirmier au sein de sa clinique*;
- Participation à un projet éducatif avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les changements climatiques et la santé visant à élaborer un contenu pertinent, inclusif et stimulant pour les équipes de soins;
- Contribution aux travaux de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) pour la rédaction du document *Prise en charge des jeunes de moins de 18 ans présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)*, afin de refléter fidèlement la réalité clinique et les pratiques de l'infirmière auxiliaire dans les divers milieux de soins;
- Collaboration avec l'INESSS dans la publication d'*Outil d'aide à la prise en charge : délirium chez les personnes âgées à l'urgence*, en veillant à intégrer la contribution de l'infirmière auxiliaire dans les protocoles de repérage et d'intervention;
- Participation aux travaux de l'INSPQ dans le cadre du Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH), afin d'assurer le strict respect des recommandations de publication auprès de nos membres;
- Contribution au *Guide de retraitement des dispositifs médicaux hors établissement*, réalisé en collaboration avec le MSSS, incluant la participation au groupe d'élaboration, à la publication du guide ainsi qu'à la création des capsules de formation;
- Participation à la révision de la *Règle de soins infirmiers* du CIUSSS Mauricie-et-du-Centre-du-Québec sur l'encadrement de la pratique relative aux précautions additionnelles à la gestion d'éclosion par les infirmières auxiliaires du Service de prévention et contrôle des infections (PCI).

Référentiel, profil des compétences ou cadre de référence

- Révision de la foire aux questions *Divers aspects de la pratique professionnelle* du site web;
- Mise à jour du document *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*;
- Élaboration des documents suivants :
 - *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en soins palliatifs*;
 - *Les ordonnances collectives et le rôle du ou de la candidat(e) à l'exercice de la profession infirmière auxiliaire (CEPIA)*;
 - *Signature des notes d'évolution rédigées par l'infirmier(ière) auxiliaire, le ou la candidat(e) à la profession d'infirmière auxiliaire, l'étudiant(e) infirmier(ière) auxiliaire et la personne admissible par équivalence*;
 - *Le rôle de l'infirmier(ère) auxiliaire en prévention du suicide* et collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide et une travailleuse sociale du Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale pour l'offre de formation en prévention du suicide, conformément aux recommandations du Bureau du coroner;
- Élaboration du cadre de référence *L'exercice de l'infirmier(ère) auxiliaire en prévention et contrôle des infections*, en collaboration avec le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle

- Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, l'OIIAQ a répondu à :
 - 1673 appels et courriels adressés au Service-conseil;
 - 2426 appels et courriels concernant la formation continue obligatoire; et
 - 1368 appels et courriels adressés au retour à la pratique;
- Collaboration avec l'OQLF au développement d'un outil regroupant les termes les plus couramment utilisés au Québec par les infirmières et infirmiers auxiliaires;
- Rédaction du mémoire de l'OIIAQ dans le cadre de l'élaboration de la future politique nationale sur les soins et le soutien à domicile, déposé en janvier 2025. Ce mémoire visait à faire valoir le rôle et la contribution de l'infirmière auxiliaire en soins et soutien à domicile, notamment en matière de collaboration interprofessionnelle, de contribution à l'évaluation, de soins de fin de vie et d'organisation des services;
- Participation à une audition avec le MSSS afin de réaffirmer sa place au sein des équipes de soutien à domicile;
- Diffusion du webinaire Vers la pleine reconnaissance de la profession visant à redécouvrir le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire et les activités encadrées par la profession. Ce webinaire, présenté par l'équipe de l'OIIAQ, incluait la présentation d'outils de référence et une période d'échange permettant aux membres de partager leurs réalités de terrain. Plus de 150 membres y ont participé;
- Présentation du plein champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire à plus de 750 élèves dans les CFP. Cette rencontre virtuelle avait pour objectif de valoriser le rôle de l'infirmière auxiliaire et de favoriser une meilleure compréhension des activités autorisées et réservées, dans le but de soutenir la relève dans l'appropriation de leur futur champ d'exercice;
- Présentation du plein champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire à plus de 250 directrices et conseillères en soins infirmiers dans le cadre d'une rencontre

organisée par l'OIIAQ. L'objectif de cette activité était de sensibiliser les gestionnaires cliniques à l'importance de reconnaître et d'optimiser l'autonomie professionnelle de l'infirmière auxiliaire. Cette démarche visait à renforcer la collaboration entre les établissements et l'Ordre pour soutenir l'application concrète du plein champ d'exercice;

- Soutien aux comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) par la participation à diverses rencontres et assemblées générales annuelles, ainsi que par de l'accompagnement personnalisé et du suivi régulier. Ces actions visaient à soutenir les CIIA dans leur rôle de représentation locale, à favoriser la circulation de l'information et à renforcer les liens entre les membres et l'Ordre;
- Soutien aux établissements pour l'intégration d'infirmière auxiliaire dans les équipes de PCI;
- Soutien aux établissements concernant l'application de l'avis conjoint *Rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives*;
- Participation aux rencontres et tables de travail du Centre d'expertise Programme Dossier santé numérique;
- Participation à la cellule de travail sur l'élargissement des pratiques professionnelles du MSSS (dossier phlébotomie);
- Lancement des travaux en médecine esthétique;
- Participation au Groupe de travail sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'innovation du Québec (CIQ).



09 Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

78 Rôle sociétal de l'Ordre

78 Communications avec les membres de l'Ordre

78 Publicité

78 Lobbyisme

Rôle sociétal de l'Ordre

L'Ordre a participé aux travaux du MSSS concernant le projet d'élargissement des pratiques professionnelles du Plan santé du gouvernement Legault. Ces travaux couvrent notamment différentes consultations auprès des ordres professionnels ainsi qu'une analyse de l'efficacité des mesures proposées.

Aussi, l'Ordre collabore aux travaux du MEQ quant à la refonte du programme de formation SASI et en assure une vigie.

Il collabore également avec le CIQ et l'OPQ quant aux travaux découlant du grand chantier modernisation du système professionnel.

Enfin, l'Ordre s'est joint à titre de membre à la Coalition québécoise pour la réduction de la maladie, créée en février 2024 sous l'initiative de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ). Cette implication vise à améliorer le bien-être de la population en contribuant à la qualité et à la sécurité des soins afin de maintenir la santé et de réduire la maladie.

Communications avec les membres de l'Ordre

Par le biais de ses plateformes numériques (courriels, site web, réseaux sociaux, etc.), l'Ordre communique à ses membres toutes les informations pertinentes quant à la profession, aux obligations professionnelles et à l'organisation de l'Ordre.

Publicité

Chaque année, l'Ordre célèbre la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires le 5 mai avec une campagne publicitaire, cette fois sous le thème *L'humain derrière les soins : récits d'infirmières auxiliaires*. La campagne, déployée sur les plateformes numériques, visait à célébrer l'ensemble des qualités de ses membres, qui se dévouent au quotidien pour autrui, et à faire rayonner leur apport aux équipes de soins, tant par leurs compétences que par leur humanité. Aussi, durant plus d'un mois, l'Ordre a dévoilé du contenu exclusif sur ses réseaux afin de faire briller des membres qui sortent de l'ordinaire.

Lobbyisme

Au 31 mars 2025, l'Ordre n'avait aucune inscription au Registre des lobbyistes.

10 Renseignements généraux sur les membres

- 80 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre
- 81 Demandes en vertu de l'accord de libre-échange canadien
- 81 Autorisations spéciales
- 81 Exercice au sein de sociétés
- 81 Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice
- 81 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2025
- 83 Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
- 83 Activités relatives à l'indemnisation
- 83 Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2024	31 498
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	2 810
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'art. 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	130
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'art. 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'art. 97 de la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'art. 41 du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des compétences professionnelles (France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	2 235
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	412
<i>De la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec</i>	10
<i>De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada</i>	0
<i>De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada</i>	402
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	33
Permis délivrés en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des compétences professionnelles (France-Québec)	0
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars 2025 à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars 2024	461
– Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2025 pour des motifs administratifs	1 515
– Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2025 pour des motifs disciplinaires	8
– Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars 2025 pour d'autres motifs (au total)	140
À la suite d'un décès	2
À la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	138
⊖ MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2025 (AU TOTAL) TITULAIRE D'UN...	33 106
Permis temporaire délivré en conformité avec l'art. 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	380
Permis restrictif délivré en conformité avec l'art. 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictif délivré en conformité avec l'art. 97 de la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaire délivré en conformité avec l'art. 41 du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des compétences professionnelles (France-Québec)	0
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spécial	0
PERMIS DIT RÉGULIERS	32 726

Demandes en vertu de l'accord de libre-échange canadien

Nombre de demandes acceptées	33
Nombre de demandes refusées	0

Autorisations spéciales

L'Ordre n'a délivré aucune autorisation spéciale en cours d'exercice.

Exercice au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement en application de l'alinéa 94(p) du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice

Candidats à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire au 31 mars 2025	498
---	-----

Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2025

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LE GENRE

Infirmières auxiliaires	29 305
Infirmiers auxiliaires	3 801

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

RÉGION	N ^{bre}
Bas-Saint-Laurent	821
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 038
Capitale-Nationale	2 900
Mauricie	1 026
Estrie	1 922
Montréal	5 935
Outaouais	1 023
Abitibi-Témiscamingue	512
Côte-Nord	289
Nord-du-Québec	52
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	469
Chaudière-Appalaches	1 682
Laval	2 170
Lanaudière	3 339
Laurentides	3 057
Montréal	5 755
Centre-du-Québec	923
Autre	193

Membres inscrits au Tableau selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2024-2025, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2024 était de 219,62 \$, en plus des frais de 4,92 \$ pour l'assurance responsabilité et des frais de 29,50 \$ pour la contribution à l'OPQ.

TABLEAU AU 31 MARS 2025

	N ^{bre} DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE
Membres actifs réguliers	33 106	219,62 \$

Membres inscrits au Tableau avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

En date du 31 mars 2025, 39 membres sont inscrits au Tableau de l'Ordre avec une limitation partielle du droit d'exercice, alors que 15 membres se sont vu suspendre leur droit d'exercice.



Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

	N ^{bre} DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance de responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	33 106	1 000 000 \$	3 000 000 \$

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société

L'Ordre n'a pas de règlement en application de l'alinéa 94(p) du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	1
Membres concernés par ces réclamations	1

Membres ayant fait l'objet d'informations au Comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

Aucune information n'a été transmise au Comité d'inspection professionnelle ni au Bureau du syndic.

Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'a pas établi de fonds d'indemnisation puisqu'il n'autorise pas ses membres à détenir, pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars 2025 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars 2025 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

31 MARS 2025

Rapport financier

85 Rapport de l'auditeur indépendant

87 États financiers

87 Résultats

88 Bilan

89 Évolution des soldes de fonds

89 Flux de trésorerie

90 Notes afférentes aux états financiers

94 Renseignements complémentaires

95 Annexe requise en vertu du règlement
sur le rapport annuel d'un ordre professionnel

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Forvis Mazars S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 19 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123052

**forvis
mazars**

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada
Tél.: 514 845-9253 Téléc.: 514 845-3859
forvismazars.com/ca

Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Cotisations	7 147 030	6 658 075
Examen professionnel	1 313 742	1 742 224
Admissions	870 329	961 171
Publicité	140 204	155 173
Congrès	106 210	-
Développement professionnel	98 715	77 784
Ristournes	56 418	51 283
Subvention – projet PARC	37 247	46 727
Amendes disciplinaires et frais	19 721	16 550
Offre d'emploi	6 570	12 675
Autres revenus	1 520	-
	9 797 706	9 721 662
Gain net non réalisé sur placements	726 318	534 756
Revenu sur placements	541 059	652 060
	1 267 377	1 186 816
	11 065 083 \$	10 908 478 \$
Charges		
Protection du public (annexe A)	2 435 547	2 200 945
Développement, reconnaissance et rayonnement de la profession (annexe B)	532 424	596 606
Services aux membres (annexe C)	1 129 796	929 877
Admission (annexe D)	1 465 429	1 555 621
Gouvernance (annexe E)	589 286	658 251
Administration générale (annexe F)	3 301 958	3 033 504
	9 454 440	8 974 804
Excédent des produits sur les charges	1 610 643 \$	1 933 674 \$

Bilan

31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 918 362	7 367 655
Débiteurs (note 4)	120 904	117 138
Frais payés d'avance	138 450	160 854
	5 177 716	7 645 647
Actif à long terme		
Loyer payé d'avance	81 201	81 201
Placements (note 5)	20 223 802	15 434 046
Immobilisations corporelles (note 7)	116 485	197 533
	25 599 204	23 358 427
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	2 315 130	2 190 847
Cotisations perçues d'avance	6 583 329	6 282 669
Contribution à l'Office de la profession du Québec	1 070 076	879 606
Assurance responsabilité à payer	153 808	182 558
Revenus perçus d'avance	109 442	65 971
	10 231 785	9 601 651
SOLDES DE FONDS		
Investis en immobilisations	116 485	197 533
Affectations d'origine interne	1 500 000	1 500 000
Non grevés d'affectations	13 750 934	12 059 243
	15 367 419	13 756 776
	25 599 204	23 358 427

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Carole Grant
Inf. aux., Présidente



Marcel Bonneau
Administrateur nommé

Évolution des soldes de fonds

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (NOTE 3)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	2025 TOTAL	2024 TOTAL
Solde au début	1 500 000 \$	197 533 \$	12 059 243 \$	13 756 776 \$	11 823 102 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(83 595)	1 694 238	1 610 643	1 933 674
Investissement net en immobilisations	-	2 547	(2 547)	-	-
Solde à la fin	1 500 000 \$	116 485 \$	13 750 934 \$	15 367 419 \$	13 756 776 \$

Flux de trésorerie

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 610 643	1 933 674
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	83 595	94 926
Gain net non réalisé sur les placements	(745 699)	(534 756)
Gain réalisé sur disposition de placements	(18 208)	(219 473)
Loyer payé d'avance	-	40 729
	930 331	1 315 100
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	648 772	653 125
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 579 103	1 968 225
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(4 148 792)	(3 280 383)
Disposition de placements	122 943	2 020 800
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 547)	(55 780)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 028 396)	(1 315 363)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 449 293)	652 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	7 367 655	6 714 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	4 918 362 \$	7 367 655 \$

Notes afférentes aux états financiers

31 MARS 2025

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'« Ordre ») est constitué et régi par le Code des professions et est un organisme à but non lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments importants qui nécessitent le recours à des estimations sont la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles ainsi que les frais courus.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations professionnelles et les revenus de placements sont comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations perçues au 31 mars 2025 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance au bilan.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements, lesquels ont fait l'objet d'un choix irrévocable d'évaluation à la juste valeur.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs, de la contribution à l'Office des professions du Québec et des assurances responsabilité à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. La méthode d'amortissement du mobilier a été révisée prospectivement à la suite de nouvelles informations. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

VENTILATION DES CHARGES

Les frais généraux sont répartis de la façon suivante :

Les salaires et charges sociales de la direction générale et financière correspondent au prorata du temps passé pour chacune des activités, les frais d'occupation sont au prorata de l'espace occupé par l'activité et les frais financiers sont au prorata des revenus par activité (annexe H).

3. Affectations d'origine interne

Le conseil d'administration a résolu, au cours des exercices antérieurs, d'affecter un montant minimal de 500 000 \$ aux dépôts auprès de Beneva à titre de garantie ainsi qu'un montant de 1 000 000 \$ comme affectations aux initiatives stratégiques. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Publicité à recevoir	62 170	65 855
Ristournes à recevoir	56 418	51 283
Autres montants à recevoir	2 316	-
	120 904 \$	117 138 \$

5. Placements

Les dépôts auprès de Beneva sont gérés exclusivement par cette dernière. Les dépôts de 711 406 \$ (635 652 \$ en 2024) portent intérêt au taux des Obligations d'épargne du Canada, pour un terme de cinq ans, majoré de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés mensuellement.

Les autres placements d'un montant de 19 512 396 \$ (14 798 394 \$ en 2024) sont constitués d'obligations, de certificats de placement garanti, d'actions et de placements alternatifs.

6. Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre offre à ses membres un programme d'assurance responsabilité professionnelle et procède annuellement à son renouvellement. Ce programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance (la « Convention ») qui s'étend du 1er avril 2022 au 31 mars 2027. La prime annuelle par membre est établie à 4,92 \$, y compris les taxes.

La Convention prévoit un placement pour la stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance. Le placement est généré à même les surplus d'opérations d'assurance et les intérêts générés par celui-ci, ainsi que les intérêts gagnés sur les sommes en dépôt auprès de l'assureur. Ce placement est soumis aux risques d'assurance.

7. Immobilisations corporelles

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	2025 VALEUR NETTE	2024 VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	242 481	163 599	78 882	103 167
Matériel informatique	60 997	23 841	37 156	91 545
Mobilier	5 878	5 431	447	2 821
	309 356 \$	192 871 \$	116 485 \$	197 533 \$

8. Créditeurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	486 876	610 179
Salaires et vacances à payer	1 046 132	835 966
Taxes de vente	749 252	718 704
Sommes à remettre à l'État	32 870	25 998
	2 315 130 \$	2 190 847 \$

9. Sommes perçues des membres

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Sommes perçues des membres		
Office des professions du Québec	976 539	919 358
Programme d'assurance responsabilité	159 250	151 034
	1 135 789 \$	1 070 392 \$

10. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un bail totalise 1 420 461 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	437 065 \$
2027	437 065 \$
2028	437 065 \$
2029	109 266 \$

11. Instruments financiers

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié à la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est minimisé du fait que les parties contractantes sont des institutions financières dont le niveau de crédit est élevé tel que déterminé par des agences de notation reconnues.

Les dépôts auprès de Beneva représentent 4 % (4 % en 2024) du total des placements. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les placements en obligations représentent 42 % (59 % en 2024) du total des placements. Le risque de crédit associé à ces investissements est réduit en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité, car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de s'acquitter de ses obligations. L'Ordre minimise ce risque par un processus budgétaire annuel et un suivi rigoureux.

RISQUE DE MARCHÉ

L'Ordre est exposé directement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

Les placements de l'Ordre comprennent des obligations à taux fixe dont les taux et les échéances varient. Conséquemment, il est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ces instruments financiers pouvant se solder en des effets positifs ou négatifs sur leur juste valeur.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Renseignements complémentaires

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ANNEXE A - PROTECTION DU PUBLIC		
Syndic	1 224 366	1 097 185
Inspection professionnelle	902 789	745 373
Conseil de discipline	167 096	190 100
Retour à la profession	77 740	90 134
Formation continue obligatoire	63 556	78 153
	2 435 547 \$	2 200 945 \$
ANNEXE B - DÉVELOPPEMENT, RECONNAISSANCE ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION		
Développement de la pratique professionnelle	290 275	209 262
Campagnes promotionnelles	153 793	162 861
Visibilité et rayonnement de la profession	61 425	95 796
Tournée de l'Ordre	26 931	128 687
	532 424 \$	596 606 \$
ANNEXE C - SERVICES AUX MEMBRES		
Services aux membres	558 929	505 172
Développement professionnel	273 965	324 181
Congrès	191 843	-
Services conseils	105 059	100 524
	1 129 796 \$	929 877 \$
ANNEXE D - ADMISSION		
Examen professionnel	765 992	857 392
Équivalences	389 233	384 336
Permis	272 957	267 166
Projet PARC	37 247	46 727
	1 465 429 \$	1 555 621 \$
ANNEXE E - GOUVERNANCE		
Conseil d'administration	471 567	543 281
Comités statutaires	45 757	33 848
Assemblée générale	36 410	32 868
CADMI	19 923	24 823
Comités du Conseil	10 356	18 408
Comité révision des plaintes	3 013	1 392
Comité exécutif	2 260	3 631
	589 286 \$	658 251 \$

	2025	2024
	\$	\$
ANNEXE F - ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Communications	654 711	526 405
Services juridiques	607 487	513 495
Technologie de l'information et des communications	551 816	507 451
Ressources humaines et développement organisationnel	544 320	640 798
Administration et finances	428 123	345 732
Direction générale	377 698	324 434
Ressources matérielles	137 803	175 189
	3 301 958 \$	3 033 504 \$

ANNEXE G - FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Frais d'occupation	451 338	415 268
Frais financiers	312 958	243 907
	764 296 \$	659 175 \$

ANNEXE H - RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Protection du public (annexe A)	142 734	128 703
Développement, reconnaissance et rayonnement de la profession (annexe B)	18 885	33 981
Services aux membres (annexe C)	69 360	66 917
Admission (annexe D)	365 246	279 850
Gouvernance (annexe E)	9 442	22 951
Administration générale (annexe F)	158 629	126 773
	764 296 \$	659 175 \$

Annexe requise en vertu du règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Charges salariales	6 356 964	5 752 171
Honoraires externes	1 096 431	1 219 333
Frais d'opération	528 100	521 748
Frais d'occupation	472 691	471 975
Intérêts et frais bancaires	384 678	391 813
Frais de déplacement	214 916	169 592
Jetons de présence et surveillance examen	113 326	132 460
Charges d'amortissement	83 595	94 926
Cotisation CIQ	68 913	65 348
Développement des compétences	52 504	82 309
Assurances responsabilité direction et administrateurs	48 745	45 935
Permis et cotisations	25 824	27 194
Activités de cohésion d'équipe et engagement	7 752	-
	9 454 440 \$	8 974 804 \$

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril
2024 au 31 mars 2025 et est rédigé conformément au
Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel
(RLRQ, chap. C-26, règl. 8).

Ce rapport est publié par l'Ordre des infirmières et infir-
miers auxiliaires du Québec.

Dépôt légal à Bibliothèque et Archives nationales du
Québec - 978-2-922924-36-7

© OIIAQ, 2025